

Laurence Fauquet

MEMOIRE THEORIQUE

Hors-normes :
les collectes de « Charlie »
et des témoignages des attentats du 13/11/2015
en question(s)



MASTER 2 ARCHIVES & IMAGES

Département Archives et Médiathèque
Université Toulouse Jean Jaurès
2015-2016

Remerciements

Je remercie vivement Frédérique Gaillard et Isabelle Theiller
qui ont dirigé ce mémoire.

Mes remerciements vont également à Maëlle Bazin, Catherine Bernard,
Pierre Gastou, Pascale Jacquelin, Audrey Joly, Géraud de Lavedan, Didier Sabarros,
pour les pistes de réflexion et les informations qu'ils m'ont données.

Merci enfin à Isabelle Bostedt, Louis Faivre d'Arcier, Cyril Longin,
Marie Penlaë et Marie-Claude Rayssac qui ont pris de leur temps
pour répondre à mes questions.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION :	p. 7
----------------	------

I. DE L'ATYPIE DU CONTEXTE, DES COLLECTES ET DE LEUR OBJET

1) UN CONTEXTE PARTICULIER : LES ATTENTATS DE JANVIER ET NOVEMBRE 2015	p. 9
1.1) Rappel des faits : acte I, acte II	p. 9
1.2) Des rassemblements et marches/manifestations historiques	p. 11
1.3) Mémoires éphémères et écrits urbains : un air de déjà vu	p. 13
2) DES COLLECTES MENEES EN DEHORS DES REGLES HABITUELLES	p. 16
2.1) Une initiative des élus dans plusieurs grandes villes de France	p. 16
2.2) La collecte : une pratique archivistique encadrée	p. 18
2.3) Des fonds de témoignages au statut ambigu	p. 19
3) QUE SUIS-JE ? LA QUESTION DE LA NATURE DES DOCUMENTS COLLECTES	p. 20
3.1) Des témoignages récents matériellement hétéroclites : s'agit-il bien d'archives ?	p. 20
3.2) Des producteurs multiples pour la plupart anonymes : la distinction entre un <i>fonds</i> et une <i>collection</i>	p. 22
3.3) Une distinction aujourd'hui dépassée ?	p. 24

II. DES COLLECTES HORS-NORMES QUI NE SONT PAS SANS CONSEQUENCES

1) DES COLLECTES EN MODE « SAUVETAGE »	p. 25
1.1) Entre urgence et recueillement	p. 25
1.2) Des collectes « sauvetages »	p. 28
2) LE PROBLEME DE LA CONSERVATION DES DOCUMENTS	p. 29
2.1) De la distinction entre conservation préventive et curative	p. 29
2.2) Un problème de place	p. 30
2.3) Une phase de conservation et de restauration longue et coûteuse	p. 33
3) UN CASSE-TETE JURIDIQUE : DES DOCUMENTS DIFFICILES A EXPLOITER	p. 35
3.1) Des documents soumis au droit d'auteur	p. 35
3.2) Des problèmes liés au droit à l'image et au respect de la vie privée	p. 38

III. LA FIN JUSTIFIE-T-ELLE LES MOYENS ?

1) LA FINALITE DES COLLECTES ET LA QUESTION DE LEUR NECESSITE	p. 39
1.1) Sauvegarder la mémoire des mouvements de solidarité	p. 39
1.2) La nécessité des collectes en question	p. 41
1.3) Hors contexte, ces documents ont-ils encore un sens ?	p. 43
2) POUR LEUR DEFENSE	p. 45
2.1) Des sources historiques renouvelées	p. 45
2.2) Un corpus déjà sollicité par des chercheurs de disciplines variées	p. 48
2.3) Vers une réaffirmation du rôle et des missions des Archives ?	p. 50
CONCLUSION	p. 53
BIBLIOGRAPHIE	p. 55
TABLE DES ILLUSTRATIONS	p. 61

ANNEXES

Annexe 1 : Répertoire méthodique - 2250 W - Collecte des messages « Charlie », Archives municipales de Rennes

Annexe 2 : Que suis-je ? Sélection de témoignages/objets collectés par les Archives de Rennes après les attentats de janvier 2015

Annexe 3 : Derniers chiffres des témoignages post 13 novembre 2015 collectés par les Archives de Paris (Archimag.com)

Annexe 4 : Appel à projets « Attentats Recherche » du président du CNRS Alain Fuchs

À Julien

« C'était à Paris, en janvier 2015. Comment oublier l'état où nous fûmes, l'escorte des stupéfactions qui, d'un coup, plia nos âmes ? On se regardait incrédules, effrayés, immensément tristes. Ce sont des deuils ou des peines privés qui d'ordinaire font cela, ce pli, mais lorsqu'on est des millions à le ressentir ainsi, il n'y a pas à discuter, on sait d'instinct que cela est l'histoire. »

PATRICK BOUCHERON, MATHIEU RIBOULET
Prendre dates

INTRODUCTION

Au lendemain des attentats terroristes qui ont touché la France en janvier et en novembre 2015, plusieurs municipalités ont fait **le choix de conserver** les différents témoignages déposés par la population sur les lieux des attaques parisiennes, les places publiques et devant les mairies de province, demandant à leurs services d'archives de les collecter. Déjà menées à l'étranger après les attentats de Madrid en 2004, de Londres en 2005, de Boston en 2013, ces collectes de témoignages étaient **inédites en France** : « jamais une réaction d'une telle ampleur n'[ayant] encore été observée en France à la suite d'un acte terroriste¹ ».

Jamais vues en France, sortant véritablement de l'ordinaire et réalisées en dehors des règles habituelles d'une pratique archivistique encadrée, ces collectes post attentats de 2015 revêtent un **caractère hors-normes**. Menées après des événements d'une violence inouïe, dans un contexte tout à fait atypique et la plupart sur décision des élus, ces collectes hors cadre ont soulevé de **nombreuses questions archivistiques** sur le statut et la définition des documents sauvegardés. Est-on en présence d'archives publiques ou d'archives privées ? Est-il vraiment légitime de parler de « fonds » à leur sujet ? Et qu'en est-il de la nature des témoignages collectés : avaient-ils vocation à être intégrés aux fonds des Archives municipales ? Peut-on véritablement les qualifier d'« archives » ?

À l'origine de nombreuses interrogations, ces collectes ont également engagé **une série de moyens hors-normes** à la fois pour leur **réalisation** - dans des conditions exceptionnelles - et pour la **conservation et restauration** des nombreux témoignages collectés. Sans parler du casse-tête juridique lié à la diffusion de ces derniers auquel ont été confrontés les archivistes en charge de leur communication et valorisation. Ces documents étant pour la plupart des œuvres anonymes, **comment les communiquer dans le respect du droit d'auteur** ? Certains montrant également des photos des victimes et de leurs proches, **comment les diffuser dans le respect du droit à l'image et de la vie privée** ?

C'est pourquoi, eu égard à toutes les questions archivistiques soulevées par ces collectes, à leur caractère hors-normes, à l'ampleur des moyens humains et financiers qu'elles ont mobilisés, **on peut légitimement s'interroger sur leur finalité**. À quelle(s) fin(s) a-t-on décidé de collecter ces témoignages des attentats ? Celle(s)-ci justifiait(en)t-elle(s) l'importance des moyens déployés ?

1. G r me Truc, *Sid rations. Une sociologie des attentats*, Paris, P.U.F., 2016, p. 1.

Avant de commencer, deux précisions de **vocabulaire** et de **méthodologie** sont nécessaires. Aux termes de « document » et de « message » trop généraux à mon goût, je préférerai ici celui de « **témoignage** » plus révélateur de la nature des documents collectés. Toutes ces productions écrites ou visuelles post attentats ne se contentent pas en effet de transmettre une information. **Elles témoignent des sentiments ressentis par la population après les attaques** (sidération, tristesse, colère, révolte, etc.) et sont, pour une grande partie, **des témoignages, des marques de soutien, de sympathie à l'égard des victimes et de leurs proches**. De même, toutes ces pièces constituent autant de **témoignages sur les attentats** dans le sens où elles racontent, consignent, fixent les faits tels qu'ils ont été vécus de l'intérieur, par une foule d'anonymes.

Pour mener à bien cette réflexion, je m'appuierai sur les collectes de témoignages menées suite aux attentats de janvier et/ou novembre 2015 par les Archives municipales d'Annecy, Lyon, Montpellier, Paris, Rennes, Saint-Étienne et Toulouse que j'ai eu, lors de mon stage à l'iconothèque des Archives de Toulouse, l'opportunité d'interroger. De même, tous ces services d'archives ont le mérite d'avoir déjà traité ces fonds et/ou de s'être largement exprimés dans la presse à leur sujet.

Je commence la rédaction de ce mémoire sur les collectes de témoignages des attentats de 2015 alors qu'une nouvelle attaque terroriste vient de meurtrir lourdement la ville de Nice. Ce contexte désolant montre toute la nécessité et l'urgence d'entamer une réflexion sur ces collectes, les moyens qu'elles engagent et leur finalité, afin d'encadrer davantage ces sauvegardes de l'éphémère qui risquent, malheureusement à l'avenir, de se répéter.

Toulouse, le 15 juillet 2016

I. DE L'ATYPICITE DU CONTEXTE, DES COLLECTES ET DE LEUR OBJET

1) Un contexte particulier : les attentats de janvier et novembre 2015

1.1) RAPPEL DES FAITS

En janvier et en novembre 2015, la France a été touchée par une série d'attentats terroristes meurtriers sans précédent sur son sol. Les attaques du 13 novembre ayant particulièrement donné aux Français le sentiment, similaire à celui ressenti par les Américains après les attentats du 11 septembre 2001, « de basculer [...] dans une nouvelle réalité, de se découvrir soudainement “en guerre”, et vulnérables dans des proportions que l'on n'osait imaginer² ». Avant de revenir sur ces événements tragiques et d'en rappeler les faits, il me semble important de m'arrêter sur les notions d'« actes terroristes » et d'« attentats » telles que les définit juridiquement le **Code pénal**³ (Article 421-1) :

- Constituent des **actes de terrorisme**, les infractions « lorsqu'elles sont intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective **ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur** [...] ». »
- « **Constitue un attentat** le fait de commettre un ou plusieurs **actes de violence de nature à mettre en péril les institutions de la République ou à porter atteinte à l'intégrité du territoire national**. »

Dans leurs intentions, leurs revendications et dans les faits, les attentats de janvier et de novembre 2015 répondent ainsi à ces deux définitions : ceux-ci désignant des actes d'une extrême violence qui s'inscrivent, à des fins politiques, dans une stratégie de terreur. Comme le rappelle Pascal Ory, « la première particularité du terrorisme [...] tient à sa méthode, qui est toute dramaturgique. Il n'y a pas de politique de la terreur sans affichage, scénographie, mise en espace des corps et des objets et, pour finir - ou pour commencer - diffusion du tout⁴. »

Or l'emballement médiatique qui a suivi les attaques de janvier et de novembre a été tel qu'on peut se demander s'il n'a pas fait le jeu de cette *méthode dramaturgique* et servi, malgré lui, cette *politique de terreur*. Ainsi, du 7 au 9 janvier 2015, alors que la première série d'attentats était en cours, « les alertes successives sur nos téléphones portables ont fait écho aux images diffusées en boucle sur les chaînes d'information continue, aux flux des commentaires lus sur les réseaux sociaux. L'espace médiatique s'est nourri jusqu'à la boursoufflure de cette suspension du temps⁵ [...] ». Certaines chaînes de télévision conservant

2. G.Truc, *Sidérations. Une sociologie des attentats...*, op. cit., Avant-propos, p. XI.

3. *Code pénal*, Article 421-1, Legifrance.gouv.fr,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000023712838&dateTexte=20111204>

4. Pascal Ory, *Ce que dit Charlie : treize leçons d'histoire*, Paris, Gallimard, 2015, p. 77.

5. Pierre Lefébure et Claire Sécail (dir.), *Le Défi Charlie, les médias à l'épreuve des attentats*, Paris, Lemieux éditeur, 2016, p. 8.

l'antenne trois jours durant pour nous informer, en temps réel, des derniers événements que je vais brièvement rappeler.

ACTE I

Le mercredi 7 janvier 2015 dans le 11^e arrondissement de Paris, la rédaction du journal satirique *Charlie Hebdo* est la cible d'une première attaque revendiquée par l'organisation terroriste islamiste Al-Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA). Elle cause la mort de 12 personnes parmi lesquelles les dessinateurs Cabu, Charb, Tignous, Honoré, Wolinski, la psychiatre Elsa Cayat, l'économiste Bernard Maris et deux policiers. Les assaillants, deux français, les frères Chérif et Saïd Kouachi, prennent la fuite avant de se retrancher dans une imprimerie de Dammartin-en-Goëlle, en Seine-et-Marne. Ils sont abattus deux jours plus tard par les hommes du Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN).

Le 8 janvier, alors qu'un jour de deuil national est décrété, Amedy Coulibaly, un terroriste français se réclamant de l'organisation État Islamique (Daech), tue une policière municipale lors d'une fusillade à Montrouge, dans les Hauts-de-Seine. **Le lendemain**, au cours d'une prise d'otages dans une épicerie casher de la porte de Vincennes (Paris, 20^e arrondissement), quatre personnes de confession juive succombent sous ses balles. Le terroriste est tué lors de l'assaut donné par la police.

ACTE II. DIX MOIS PLUS TARD.

Dans la soirée du vendredi 13 novembre 2015, Paris et Saint-Denis sont le théâtre d'une seconde série d'attaques terroristes revendiquée par Daech qui fait 130 morts et 413 blessés, classant ces attentats comme les plus meurtriers en France depuis le second conflit mondial.

21h20. Saint-Denis. Alors que la France affronte l'Allemagne lors d'un match amical de football devant 80 000 spectateurs, dont le président de la République François Hollande, trois djihadistes (parmi lesquels un français, Bilal Hadfi) se font exploser près du stade de France où ils projetaient d'entrer. Cette première attaque cause, outre celle des assaillants, la mort d'une personne et en blesse une dizaine.

Quelques minutes plus tard, ce sont les 10^e et 11^e arrondissements de Paris qui sont touchés. À bord d'une voiture noire immatriculée en Belgique, Brahim Abdeslam, Chakib Akrouh et Abdelhamid Abaaoud ouvrent le feu sur des personnes installées à la terrasse de cafés et restaurants, entraînant la mort de 39 d'entre elles et faisant 32 blessés. Peu après, dans l'un des cafés du boulevard Voltaire, Brahim Abdeslam actionne sa ceinture d'explosifs alors que ses deux complices prennent la fuite. A. Abaaoud, suspecté d'être le principal organisateur des attentats et Ch. Akrouh meurent cinq jours plus tard lors d'une action de police menée à Saint-Denis.

A 21h40, trois terroristes français, Foued Mohamed-Aggad, Ismaël Omar Mostefaï et Samy Amimour font feu devant le Bataclan (Paris, 11^e), pénètrent dans la salle où 1 500 personnes assistent au concert d'*Eagles of Death Metal*, groupe de rock américain, et tirent en rafale sur les spectateurs. Les auteurs de cette attaque, la plus longue (20 minutes) et sanglante des trois (90 morts et des dizaines de blessés graves), sont abattus dans la soirée par les forces de police. Dès le lendemain sont décrétés l'État d'urgence sur l'ensemble du territoire français et trois jours de deuil national (les 15, 16 et 17 novembre) par le président Hollande.

1.2) DES RASSEMBLEMENTS ET MARCHES/MANIFESTATIONS HISTORIQUES

Peu après les attaques, en janvier comme en novembre, **des rassemblements ont lieu un peu partout en France et à l'étranger**. Dans la *sociologie des attentats* qu'il propose, Gêrôme Truc distingue très justement, selon leur degré d'organisation et leur visée intentionnelle, deux types de mobilisations qui se sont mises en place. **Les rassemblements spontanés** qui résultent de la « **convergence entre des individus** ressentant le besoin de sortir de chez eux pour rendre un hommage public aux disparus » et les **manifestations** qui sont « convoquées par des organisateurs », « avec un mort d'ordre explicite » et une « finalité politique ». Lors des rassemblements qui s'apparentent davantage à des « rituels de deuil collectif⁶ » - tels qu'on a pu en voir après la mort de Lady Diana en 1997 - les individus se rendent spontanément, de leur propre chef, sur le lieu de leur choix y rendre hommage aux victimes. Ces rassemblements spontanés se déroulent devant des lieux symboliques : place de la République et sur les lieux des attentats à Paris ; sur les places publiques et devant les mairies des grandes villes de province.



Très vite, les messages de solidarité affluent sur les réseaux sociaux. En janvier, le slogan *Je suis Charlie* créé par le graphiste français Joachim Roncin est abondamment partagé sur Twitter et Facebook puis repris dans la rue lors des manifestations. « J'ai fait cette image parce que j'ai pas de mot [*sic*]⁷ » écrit-il sur Twitter quelques heures après sa mise en ligne.

Et c'est précisément ce qui explique le succès de cette formule : *Je suis Charlie* a en effet permis à toute une foule d'individus, **sidérée et sans mots**, de s'exprimer malgré tout, de témoigner son émotion, son soutien, sa solidarité et parfois même son désaccord. Certains

6. G. Truc, *Sidérations. Une sociologie des attentats*, *op.cit.*, p. 122-123.

7. « Sidéré devant mon écran, je dois traduire la foule d'émotions qui m'ébranle. Meurtri par le fait d'appartenir à un monde où il est possible d'assassiner des hommes pour avoir fait des dessins, j'appose *Je suis à Charlie*. Et l'image *Je suis Charlie* est née. Elle est synonyme de *Je suis libre* et de *Je n'ai pas peur*. » Joachim Roncin, « Comment j'ai créé *Je suis Charlie* », Liberation.fr, 13 janvier 2015, http://www.liberation.fr/societe/2015/01/13/comment-j-ai-cree-je-suis-charlie_1180024

employant le slogan à la négative *en n'étant pas Charlie*. « Le pouvoir de la formule réside [...] en partie dans l'aide qu'elle apporte au pire des moments de crise. Elle donne forme à la difficulté de dire [...] »⁸. » En novembre, ce sont les slogans, *Je suis Paris* et *Pray for Paris* qui sont lancés. Employé dans 6,7 millions de tweets en 10 heures, le hashtag #PrayForParis devance même le hashtag #JeSuisCharlie pourtant utilisé 6,63 millions de fois en cinq jours.

Le 9 janvier 2015, dans son *Adresse à la Nation à la suite des événements des 7 et 8 janvier 2015*, François Hollande appelle « toutes les Françaises et les Français, à se lever ce dimanche, ensemble, pour porter ces valeurs de démocratie, de liberté, de pluralisme [...] que l'Europe d'une certaine façon représente »⁹. » Cette marche républicaine du dimanche 11 janvier réunit en France près de 4 millions de personnes.

Pour plusieurs historiens, et alors que la journée est à peine terminée, ce 11 janvier a tous les attributs d'une ***journée historique***.

Interrogés par le journal *Le Monde*¹⁰ au lendemain de cette manifestation à laquelle ils ont participé, Jean-Noël Jeanneney, Pascal Ory et Michel Winock en expliquent les raisons. Selon eux, le 11 janvier est historique par **l'étendue de la mobilisation** qui n'a pas seulement touché la capitale mais l'ensemble du pays. « Du jamais vu, selon M. Winock, depuis la Libération de Paris », un million de personnes s'étant alors réuni. Cette manifestation a également une **dimension internationale sans précédent** : une cinquantaine de chefs d'État et dirigeants ayant pris part au cortège parisien, M. Winock qualifie le 11 janvier de « première journée de l'internationalisme démocratique » de l'Histoire. Enfin, cette journée se distingue par son **inspiration unitaire** : il ne s'agissait pas ici comme lors des manifestations habituelles de s'opposer, protester ou diviser, cette marche ayant été organisée à l'inverse sur « un mot d'ordre d'unité ».



Paris, la place de la République vue du ciel, dimanche 11 janvier 2015.

8. Béatrice Fraenkel, *Les écrits de septembre*, New York 2001, Textuel, 2002, p. 61.

9. <http://www.elysee.fr/declarations/article/adresse-a-la-nation-a-la-suite-des-evenements-des-7-et-8-janvier-2>

10. Thomas Wieder, « Pour les historiens, le 11 janvier marquera l'Histoire », *Le Monde.fr*, 12/01/2015, http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/01/12/un-jour-qui-fait-la-france_4554334_823448.html

Historique pour certains, cette manifestation du 11 janvier est le type même de *l'événement monstre*¹¹ pour Pierre Nora qui nomme ainsi tout événement qui outrepassa le travail de l'historien et « s'offre à lui de l'extérieur, de tout le poids d'un donné » le privant de son rôle. Alors qu'il revient en effet à l'historien de qualifier les événements, de les « estampiller » avant qu'ils n'entrent dans l'Histoire, cette journée *monstre* du 11 janvier a immédiatement été imposée comme *historique* par les médias qui en ont massivement diffusé les images. « Les mass médias ont désormais le monopole de l'histoire. Dans nos sociétés contemporaines, c'est par eux et par eux seuls que l'événement nous frappe, et ne peut pas nous éviter¹². »

Entre le 14 et le 21 novembre 2015, des rassemblements et des marches, certes moins importants que ceux de janvier, ont lieu dans plusieurs villes françaises en dépit de l'état d'urgence et malgré les mises en garde voire l'interdiction de certaines municipalités de se rassembler¹³.

En janvier et en novembre, à l'issue des manifestations mais aussi lors des rassemblements spontanés, des anonymes se rendent place de la République et sur les lieux des attentats à Paris, et devant plusieurs mairies françaises : ils y déposent des fleurs, des messages, y allument des bougies, érigeant ainsi des mémoriaux éphémères où ils se recueillent.

1.3) MEMORIAUX EPHEMERES ET ECRITS URBAINS : UN AIR DE DEJA VU

Mémorial, n. masculin : monument commémoratif.

Éphémère, adjectif : qui dure un jour, qui n'a qu'une courte durée¹⁴.

Dès le 7 janvier au soir, au pied de la statue de Marianne, place de la République à Paris, un mémorial fait de bric et de broc s'improvise. Des messages textuels laissés sur des bouts de papier ou du carton (parfois de récupération), des dessins, peintures, collages, crayons, peluches, objets, bouquets de fleurs, bougies s'amoncellent à mesure que des anonymes y déposent leurs hommages aux victimes. Des mémoriaux similaires voient le jour dans la capitale devant le siège de *Charlie Hebdo* (10, rue Nicolas-Appert, 10^e arrondissement), boulevard Richard-Lenoir (11^e) et devant l'épicerie casher de la porte de Vincennes (20^e).

Après les attentats de novembre, la place de la République est à nouveau investie. Des mémoriaux sont également érigés devant le Bataclan (Paris, 11^e) et devant les cafés des 10^e et 11^e arrondissements où se sont déroulées les attaques.

11. Catherine Calvet et Cécile Dumas, « La manifestation du 11 janvier est le type même de l'événement monstre », entretien avec Pierre Nora, *Liberation.fr*, 20/01/2015, http://www.liberation.fr/france/2015/01/20/la-manifestation-du-11-janvier-est-le-type-meme-de-l-evenement-monstre_1184922

12. Pierre Nora, « L'événement monstre » in *Communications*, vol. 18, 1972, p.162-164.

13. Mises en garde des mairies de Bordeaux, Rennes, etc. ; interdiction des manifestations sur la voie publique à Paris et dans les départements limitrophes (92, 93, 94).

14. *Dictionnaire Larousse* en ligne, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

En janvier et/ou en novembre, des dispositifs semblables se mettent en place devant les mairies des grandes villes de province (Annecy, Rennes, Toulouse, Saint-Étienne, Troyes, etc.) et sur des places publiques où la population a l'habitude de se rassembler (place Bellecour à Lyon, place de la Comédie à Montpellier, place du Martroi à Orléans, etc.).

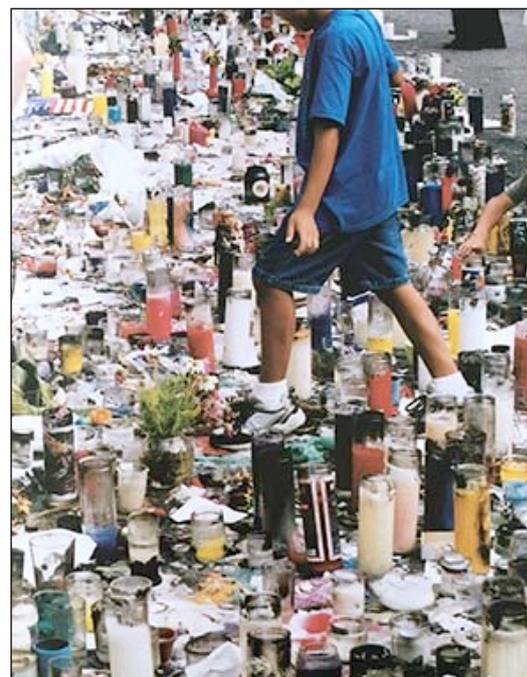


Le mémorial improvisé devant la mairie de Toulouse suite aux attentats du 13 novembre 2015.

« Ces mémoriaux, explique Maëlle Bazin, illustrent la nécessité de créer, après de telles tragédies, des lieux de rassemblement et de recueillement. Ils émergent dans l'espace public, devant des institutions représentant la République française et sur des places qui sont, socialement et souvent historiquement, des points de ralliement¹⁵. » Le terme d'« autel¹⁶ » est également employé pour désigner ces dispositifs soulignant ainsi le caractère presque sacré, cultuel qu'ils

peuvent revêtir. Je pense ici aux portraits des victimes des attaques autour desquels les nombreuses bougies, fleurs et objets déposés peuvent évoquer un rite religieux.

Or, si ces autels improvisés après les attentats de 2015 ont pu surprendre par leur nombre et la quantité de messages de soutien et d'hommages déposés, ils n'ont en fait rien de nouveau. Sur le pont de l'Alma à Paris, un dispositif de ce type s'était en effet mis en place en août 1997 après la mort de Lady Diana. À l'étranger, ce sont les mêmes autels qui avaient surgi à New York après le 11 septembre (*voir ci-contre*), à Madrid après les attentats du 11 mars 2004, à Londres après ceux du 7 juillet 2005 et, plus récemment à Boston après la double attaque du 15 avril 2013.



Comme le note Béatrice Fraenkel « un autel tient à peu de choses : il suffit d'une bougie, d'une fleur, d'un écrit, d'une image, arrangés ensemble¹⁷. »

15. Maëlle Bazin, « Quand les archives collectent la mémoire de l'éphémère », *Place Publique*, n° 39, janvier 2016, p. 106.

16. « Dans l'Antiquité, construction en pierre de forme cylindrique ou quadrangulaire, sur laquelle on déposait les offrandes à la divinité » ; « Dans le culte catholique, table de pierre ou de bois sur laquelle est célébrée la messe ». *Dictionnaire Larousse* en ligne, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

17. Béatrice Fraenkel, *Les écrits de septembre, New York 2001, op. cit.*, p. 94.

Et si les dispositifs sont similaires, **le contenu des messages** produits par la population en réaction à ces différents attentats l'est aussi. « Je me suis rendu sur les lieux des attentats du 13 novembre, témoigne G r me Truc. J'y ai retrouv  les m mes mots que ceux lus   New York, Madrid ou Londres. De courts messages impersonnels, sous forme d'exhortation ou d'incantation [...]. Des invocations de la R publique, et des valeurs de libert , d' galit  et de fraternit , mais aussi et peut- tre plus encore, des appels   l'amour,   la vie et   la paix. Des citations du Coran ou de la Bible, du Dalai Lama ou de John Lennon. [...] Des messages d' trangers qui se solidarisent [...]. Mais  galement une solidarit  qui se dit au singulier. [...] Assembl s ces *nous* et ces *je* forment la r ponse d'une soci t    l' preuve terroriste¹⁸. »

Pour avoir travaill  sur le fonds de t moignages des attentats du 13 novembre collect  par les Archives municipales de Toulouse, ces quelques lignes de G r me Truc en synth tisent pr cis ment le contenu.

Cette production de messages post attentats de 2015, cet * v nement d' criture* - pour reprendre l'expression de B atrice Fraenkel qualifiant ainsi « la pouss e de fi vre scriptuaire¹⁹ » qui a touch  New York apr s le 11 septembre -, n'a donc rien d'in dit. Comme elle le dit tr s justement pour expliquer ce ph nom ne, ces messages sont des « ** crits d'action** » qui sont faits « pour agir sur autrui, pour informer, pour comm morer, pour honorer. Ils sont faits aussi pour agir sur soi-m me, pour se reconforter, se convaincre, faire le deuil²⁰. » Et nombre de ces messages constituent en effet des ** nonc s performatifs**²¹ selon la formule austinienne : « Je suis Charlie », « Je suis Paris », « Soutien aux victimes », etc. sont eux-m mes l'acte qu'ils d signent et se r alisent du fait m me de leur simple  nonciation.

Une autre caract ristique de ces messages textuels r side dans leur **extr me banalit ** et leur contenu souvent laconique : les t moignages reprenant   l'envi les slogans « Je suis Charlie », « Pray for Paris », « Restons unis et debout », « Soyons forts ! », etc. « Il existe un hiatus d sesp rant entre l'intensit  des  v nements, des  motions et le style convenu des formules²² » constatait ainsi B atrice Fraenkel   la lecture des messages new-yorkais.

Cependant, les messages d pos s ne sont pas tous textuels mais ** galement visuels**, plusieurs d'entre eux  tant des dessins, des peintures ou des montages photographiques. Apr s les attentats de janvier, de nombreux anonymes ont pris en effet leurs crayons pour rendre hommage dans un dessin aux caricaturistes de *Charlie Hebdo*.

18. G r me Truc, *Sid rations. Une sociologie des attentats*, op. cit., Avant-propos, p. xii.

19. B. Fraenkel, *Les  crits de septembre...*, op. cit., p. 17.

20. *Ibid.* p. 23.

21. John Langshaw Austin, *Quand dire, c'est faire*, Paris,  ditions du Seuil, 1991.

22. B. Fraenkel, *Les  crits de septembre...*, op. cit., p. 53.

Qu'ils soient visuels ou textuels, tous ces messages constituent autant d'hommages aux victimes, de témoignages de soutien à leurs familles et aux Parisiens particulièrement meurtris par ces attaques, de messages de paix, d'appels à résister. Ils sont aussi le reflet, la trace de voix discordantes minoritaires qui, notamment après les attentats de janvier, n'adhèrent pas à cet élan de solidarité. Or, ce sont tous ces **témoignages** que plusieurs municipalités, après les attentats de janvier et de novembre, ont fait le choix de collecter.

2) Des collectes menées en dehors des règles habituelles

2.1) UNE INITIATIVE DES ELUS DANS PLUSIEURS GRANDES VILLES DE FRANCE

Au lendemain des attaques de janvier, plusieurs municipalités souhaitant conserver ces témoignages de la population ont ainsi demandé à leurs services d'archives de les collecter. Comme en atteste François Bordes, l'ancien directeur des **Archives municipales de Toulouse** : « c'est le vendredi 16 janvier que le maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, a décidé que la mémoire de ces moments exceptionnels de solidarité en hommage aux victimes de *Charlie Hebdo* dans notre ville serait conservée aux Archives municipales²³. » À **Rennes**, la collecte est également impulsée par la maire de la ville, Nathalie Appéré, alors qu'à **Saint-Étienne**, c'est le directeur des Archives, Cyril Longin qui en prend l'initiative après en avoir informé le cabinet du maire et la direction de la Communication.

À **Paris**, où se sont pourtant déroulés les faits, quelques témoignages seulement sont sauvegardés par le collectif des Balayuses archivistes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi et Trans) qui en a fait don au musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem). Après les attentats de janvier, rien n'est en effet collecté par les Archives de Paris. Dans un article daté du 14 décembre 2015, la journaliste Lucie Soullier explique que la mairie « avoue s'être laissée surprendre. Quelques clichés avaient bien été pris, mais rien de très organisé. "On a regretté", admet Bruno Julliard, premier adjoint. "La première fois, on ne savait pas faire". Cette deuxième vague d'attentats leur a malheureusement permis de se rattraper²⁴. »

Suite aux attentats du 13 novembre, les villes ont en effet été plus nombreuses à procéder aux collectes : à Rennes, Saint-Étienne et Toulouse, sont notamment venues s'ajouter **Annecy, Lyon, Montpellier et Paris**. S'agissait-il pour les élus de ces quatre municipalités de *se rattraper* en demandant à leurs services d'archives de sauver ces témoignages ? À Paris en tout cas, « La mairie [...] regrettant de ne pas avoir collecté les hommages qui avaient suivi les

23. « Carnet de bord : Je suis Charlie », in *Archivistes ! La Lettre de l'Association des archivistes français*, avril/juin 2015, n° 113, p. 16.

24. Lucie Soullier, « Attentats du 13 novembre : le mémorial du Bataclan aux Archives de Paris », Le Monde.fr, 14/12/2015.
http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/12/14/le-memorial-du-bataclan-aux-archives-de-paris_4831270_4809495.html

attentats de janvier, a décidé dès le 17 novembre de garder les traces de l'émotion collective²⁵. »

Deux questions se posent alors :

- **Ces collectes de témoignages auraient-elles quand même eu lieu sans la demande des élus ?** Certains archivistes se montrent en effet sceptiques sur l'intérêt de ces collectes... D'autres, à l'inverse, témoignent de leur enthousiasme à sauvegarder ce type de documents. C'est le cas notamment de Cyril Longin, le directeur des Archives de Saint-Étienne et de Catherine Bernard, la directrice adjointe des Archives de Toulouse. Si les collectes toulousaines ont été officiellement menées à la demande de la mairie, celle-ci confie quand même qu'en voyant l'étendue des messages déposés devant l'hôtel de ville, le service était « dans les starting-blocks », mobilisé et prêt à intervenir.

- La deuxième question concerne **les motivations de ces collectes. Que se cache-t-il en effet derrière cette volonté des élus ?** Si tous entendaient *officiellement* conserver la mémoire d'une émotion collective, la trace d'un élan national de solidarité, quelles sont les raisons *officieuses* qui ont motivé leur choix ? Plusieurs éléments de réponses et hypothèses peuvent être avancés : **emballement et pression médiatiques, enjeux politiques à quelques mois d'élections**, sentiment d'empathie à l'égard des victimes, peur de passer à côté de quelque chose comme cela avait été le cas après les événements de mai 1968 pour lesquels peu de documents d'archives avaient été collectés, etc. Mais ces collectes ne sont-elles pas aussi et surtout le signe d'une **crispation identitaire** qui nous pousse à vouloir tout conserver ?

À ce sujet, Pierre Nora livre une analyse intéressante qui, bien qu'elle date d'une dizaine d'années, fait étrangement écho à ces collectes de témoignages des attentats. D'après lui, nous vivons une *hypertrophie de la mémoire* qui nous incite à tout garder : « D'où cet entassement quasi religieux de toutes ces traces, [...] cette vénération du témoignage, cette accumulation maniaque d'un stock dont on ne sait pas très bien à quoi et à qui il servira [...] mais qui se trouve investi par nous aujourd'hui d'une charge presque magique, parce qu'il est censé détenir quelque chose comme le secret de notre identité. Le grand mot est lâché. Nous avons fait de l'archive le dépositaire de *notre identité*. D'où sa charge affective et émotionnelle, qui n'a jamais sans doute été aussi forte. Elle tient aux drames et aux tragédies du xx^e siècle²⁶. »

25. Frédérique Schneider, « Attentats de Paris, les hommages aux victimes archivés », La Croix.com, 16/12/2015.

<http://www.la-croix.com/Actualite/France/Attentats-de-Paris-les-hommages-aux-victimes-archives-2015-12-16-1393616>

26. Pierre Nora, « Missions et enjeux des archives dans les sociétés contemporaines », in *Comma*, 2003, p. 47-49.

De même, qu'aurait-on fait de ces témoignages si on ne les avait pas, pour une grande majorité, collectés²⁷ ? Aurait-on simplement demandé aux services de propreté des grandes villes de tous les jeter ? La population ne s'en serait-elle pas offusquée ? Aurait-on dû laisser le temps faire son travail et attendre que ces documents exposés aux intempéries se dégradent peu à peu ? J'en viens ainsi à me demander si les élus ont vraiment eu le choix. N'étaient-ils pas plutôt *au pied du mur*, sommés de prendre une décision sur le devenir des témoignages, en essayant de ménager les intérêts de tous et cette *émotion collective* justement ?

Quelles que soient les raisons et les motivations des élus et elles sont sans doute plurielles et inextricables, **ce choix de collecter a été fait**, inscrivant dès le départ ces collectes de témoignages en dehors du cadre habituel.

2.2) LA COLLECTE : UNE PRATIQUE ARCHIVISTIQUE ENCADRÉE

Le *Dictionnaire de terminologie archivistique* définit la collecte comme l'« une des missions fondamentales d'un service d'archives consistant à recueillir et à rechercher auprès des producteurs de documents, publics ou privés, des versements, des dépôts ou des dons, et aussi des documents à acheter²⁸ ». Ainsi, la collecte permet-elle aux services d'archives d'enrichir leurs fonds et de constituer la mémoire de demain.

Selon le statut juridique des producteurs de documents, la collecte se fait suivant deux modalités différentes, encadrées par des règles strictes :

- dans le cas de documents produits par les **services publics**, la collecte prend toujours la forme d'un **versement obligatoire** matérialisé par un bordereau. On parle d'**entrée par voie ordinaire** ;
- dans le cas de documents émanant de **producteurs privés** (particuliers, entreprises, associations), elle peut revêtir la forme d'un **dépôt**, d'un **don**, d'un **achat** ou d'un **legs**, matérialisé par une lettre, un contrat, une facture, etc. On parle ici d'**entrée par voie extraordinaire**.

En fonction du statut juridique du producteur et de leurs modalités d'entrée, les archives sont ensuite traitées, classées et cotées comme des « archives publiques » ou « privées ».

De même, alors que le versement des archives publiques est obligatoire, la collecte d'archives privées, elle, ne l'est pas. Celle-ci dépend de la politique d'acquisition menée par chaque service, de ses orientations et de ses choix. La collecte d'archives privées permettant aux services d'archives publics de compléter la mémoire *officielle* et de diversifier leurs fonds.

27. Les témoignages déposés n'ont pas tous pu être collectés : seuls l'ont été ceux qui étaient en bon état ou qui pouvaient être restaurés. Les autres ont été laissés sur site et jetés par les agents des services de propreté.

28. *Dictionnaire de terminologie archivistique*, Direction des Archives de France, 2000-2001.
www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/publications/terminologie-archivistique/

Troublant et entremêlant, comme on va le voir, les règles qui viennent d'être définies, ces collectes post attentats ont mis les archivistes dans l'embarras pour qualifier le **statut des témoignages** sauvegardés. En effet, au regard de ce qui vient d'être énoncé, s'agit-il d'archives publiques ou d'archives privées ?

2.3) DES FONDS DE TÉMOIGNAGES AU STATUT AMBIGU

Le statut des archives est défini à la fois par le **statut juridique de leur producteur** et par leurs **modalités d'entrée** (voie ordinaire ou voie extraordinaire). Si dans le cas des collectes de témoignages, le statut des producteurs ne fait pas question, ceux-ci émanant sans conteste de producteurs privés multiples, **qu'en est-il alors de leurs modalités d'entrée ?**

Ces collectes ayant été réalisées par les services d'archives municipaux **sur décision et à la demande des élus**, celles-ci revêtent un **caractère obligatoire** qui est l'apanage des archives versées par les services publics... Ainsi, dans le cas des collectes de témoignages des attentats se situe-t-on dans un **entre-deux** : les témoignages étant des documents privés dont les archivistes se sont vu pourtant imposer la sauvegarde par les élus municipaux.

Or les élus peuvent-ils exiger de leurs services d'archives qu'ils collectent des fonds privés ? N'ont-ils pas inversé les rôles - les élus ayant pour obligation de verser aux Archives les documents produits dans le cadre de leur mission de service public ? Et si ces collectes ont été imposées, n'auraient-elles pas dû procéder alors d'une décision du Service interministériel des Archives de France (SIAF) auquel il incombe de concevoir, piloter et contrôler « l'action de l'état en matière d'archives à des fins administratives, civiques, historiques et culturelles²⁹ » ? À ma connaissance, le SIAF ne s'est pas prononcé sur le sujet : un silence éloquent ?

Dès lors, ces collectes se situant dans un entre-deux, hors du cadre habituel, doit-on traiter ces témoignages comme des archives publiques ou privées ? Face à la complexité de la question, les archivistes concernés n'y ont pas répondu de manière unanime :

- Les **Archives de Toulouse** ou de **Saint-Étienne**, par exemple, les ont classés en **archives privées**, les considérant comme un don de la population à la mairie - don certes un peu particulier car sans document officiel en attestant ;

- Les **Archives de Rennes** ont quant à elles fait le choix inverse, traitant ces témoignages comme des **archives publiques** versées par la mairie. « Le statut de cet ensemble nous a posé question. Si l'on peut considérer qu'il s'agit d'archives privées, produites par des citoyens nombreux et pour la plupart inconnus et difficilement identifiables, nous avons opté pour un statut public, dans la mesure où la collecte a été effectuée à la demande expresse de la mairie. Outre la difficulté de contractualiser avec chacun des "donateurs" [...] d'autres messages nous sont parvenus par le cabinet de la maire. Il s'agit du versement 2250 W³⁰. »

29. <http://www.gouvernement.fr/le-reseau-des-archives-en-france>

30. Site des Archives municipales de Rennes, <http://www.archives.rennes.fr/archives-et-inventaires/actualite-des-fonds/memoire-des-attentats-2015/janvier-2015/>

Impulsées en dehors des règles habituelles, ces collectes particulières ont posé problème et fait question dès le départ, au moment même de la sauvegarde des documents. En effet, à quel service exactement devait-on confier le soin de collecter ces archives particulières ? A Toulouse, la collecte de janvier a ainsi été menée par le service « Collecte et relation avec les services versants » habituellement chargé de recevoir les versements des archives publiques. Celle de novembre ayant quant à elle été confiée au service des archives privées !

En plus de la question de leur statut, d'autres interrogations ont surgi lors du traitement et du classement des témoignages. En effet, est-il vraiment légitime de parler de « fonds » à leur sujet ? Et qu'en est-il de la **nature des documents sauvegardés** : avaient-ils vocation à être intégrés aux fonds des Archives municipales ? Peut-on parler d'archives à leur sujet ?

3) Que suis-je ? La question de la nature des documents collectés

3.1) *DES TEMOIGNAGES RECENTS MATERIELLEMENT HETEROCLITES : S'AGIT-IL BIEN D'ARCHIVES ?*

La loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives définit ces dernières comme « l'ensemble des documents, **quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support**, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité³¹. »

Toute la question ici est de savoir si ces témoignages post attentats peuvent entrer dans cette définition et si, par voie de conséquence, ils avaient vocation à rejoindre les dépôts des Archives municipales. Pour ce faire, une typologie des témoignages collectés semble essentielle : je m'appuierai sur les deux fonds de témoignages sauvegardés par les Archives municipales de Rennes et de Toulouse à la suite des attentats de janvier qui ont été intégralement traités.

Archives municipales de Rennes

Composition du versement du cabinet du maire : Collecte des messages « Charlie » 2250W

(cf. Annexe 1 - Répertoire méthodique du versement 2250 W)

- **566 messages sur support papier et carton** pour l'essentiel, mais aussi sur **textile** et sur **bois** ; allant du petit au très grand format (supérieur au A3) ;
- **Un livre d'or** (mis à la disposition de la population par la mairie) ;
- **67 journaux** (unes, dessins, journaux) ;
- **32 objets** (bougies, pinceaux, craie, boîte SNCF, peluche, chapelet, bracelet,

31. *Code du patrimoine*, article L211-1, Legifrance.gouv.fr, https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=FC1F65EA83125819CB3D09C6416AC7C3.tpdila07v_1?cidTexte=LEGITEXT000006074236&idArticle=LEGIARTI000019202816&dateTexte=20160819&categorieLien=id#LEGIARTI000019202816

couronnes de fleurs, badge, pots à crayon, citron séché) ; sans compter les stylos et crayons, collectés en quantité, dont un quart seulement a été conservé.

Archives municipales de Toulouse

Composition du fonds « Je suis Charlie » 76Fi³²

- **408 messages** sur support **papier** et **carton** pour l'essentiel parmi lesquels **264 messages écrits** et **144 messages visuels** (dessins, peintures, photographies) allant du tract (\leq A4) au panneau (A3 et $>$) ;
- **12 objets** (badge, compositions, crayons, drapeaux, vêtements).

Au regard de ces deux fonds, on constate bien la **pluralité de types et de supports** qui se cache sous le terme générique de « témoignage ». Dans ces fonds collectés après les attentats, des messages textuels laissés sur de simples tickets de métro, sur des feuilles de papier volantes, des banderoles en tissus ou simplement gravés sur des crayons, voisinent avec des peintures sur des panneaux de bois, des dessins sur papier cartonné ou encore des collages et montages photographiques. À l'ensemble de ces messages matériellement hétéroclites s'ajoutent des **objets** - ou classés comme tels - dont la diversité a parfois de quoi surprendre : ceux-ci allant du simple crayon ou chapelet à des œuvres composites plus élaborées en passant par le citron étonnamment conservé par les Archives de Rennes (*cf. Annexe 2 - Que suis-je ? Sélection d'objets collectés par les Archives de Rennes après les attentats de janvier 2015*).

À lire de plus près la **définition légale des archives**, on s'aperçoit qu'elle est finalement peu restrictive et qu'elle englobe *l'ensemble des documents*. Comme le souligne Krzysztof Pomian dans *Les Lieux de mémoire*, celle-ci ne précise pas la notion de **document**, au contraire « elle exclut d'avance toute tentative d'imposer des bornes à l'extension de ce terme. Elle efface **toute limite temporelle** : un document peut aussi bien être archaïque qu'avoir une origine tout à fait récente. Elle efface de même **toute contrainte formelle** : un document reste un document qu'il soit rouleau, registre, liasse, feuille isolée, fichier ou microforme, et quelles qu'en soient les dimensions. Elle efface **toute restriction matérielle** : un document peut avoir pour support le papyrus, le parchemin, le papier, l'argile cuite, le marbre, le bronze, une tablette de cire, un disque [...]»³³. »

Selon la définition posée par la loi de 2008, ce n'est donc pas tant la **production récente** des témoignages, *i.e.* le fait que les Archives côtoient l'actualité par leur biais qui peut faire débat. Pas plus que **leurs formes, leurs supports hétéroclites**, ni même le fait que certains sont des **objets**. Je repense ici aux propos de Bruno Delmas dans *La société sans mémoire*, selon lequel la présence d'objets dans les dépôts d'archives est beaucoup plus fréquente qu'il

32. Instrument de recherche du fonds 76 Fi « Je suis Charlie » consultable sur le site des Archives de Toulouse, http://basededonnees.archives.toulouse.fr/4DCGI/Web_VoirLaNotice/02_01/76Fi/ILUMP9999

33. Krzysztof Pomian, « Les archives » in *Les Lieux de mémoire*, tome III, Les France, « De l'archive à l'emblème », sous la direction de Pierre Nora, Paris, Gallimard, 1997, p. 4000.

n'y paraît : « Les fonds d'archives peuvent prendre des formes inattendues³⁴ » écrit-il en songeant notamment aux flacons de parfum conservés dans les archives des grands parfumeurs ou distillateurs et plus communément aux maquettes des architectes et urbanistes, etc. Si la loi de 2008 ne donne pas plus d'indice sur ce qu'englobe un document, le *Larousse* de son côté le définit comme une « pièce écrite servant d'information, de preuve » mais aussi comme un « objet quelconque servant de preuve, de témoignage³⁵ ». Le fait que des objets et témoignages autres qu'écrits/textuels composent ces fonds de documents ne semblerait donc pas poser problème, ni même au regard de la définition donnée par le dictionnaire.

À quelques exceptions près cependant : certains témoignages, comme le citron conservé aux Archives de Rennes ou les crayons et stylos collectés en quantité, ne me semblent pas entrer dans la définition des archives. Pas plus que les exemplaires de *Charlie Hebdo* et des journaux d'information qu'elles ont également sauvegardés. Le propre d'un document d'archives n'est-il pas justement d'être unique ? Un document d'archives émane en effet directement de son auteur et se distingue de la simple documentation par son **originalité**. C'est pourquoi, en tant que simples copies, les journaux imprimés à plusieurs milliers d'exemplaires n'ont pas leur place, à mon sens, dans ces fonds d'archives post attentats. Et que dire du citron ? Pourquoi le conserver alors que les fleurs déposées en masse après les attentats ont quant à elle été jetées ?

Si ce n'est pas tant leur caractère récent, leurs formes et leurs supports variés qui font obstacle à la définition de ces témoignages en tant qu'archives, à quelques exceptions près, n'est-ce pas davantage **la façon dont ils ont été produits** ?

3.2) *DES PRODUCTEURS MULTIPLES, POUR LA PLUPART ANONYMES : LA DISTINCTION ENTRE UN « FONDS » ET UNE « COLLECTION »*

Si les témoignages peuvent effectivement s'apparenter à *l'ensemble des documents* évoqué dans la définition légale des archives, ces derniers sont-ils en adéquation avec le reste de la définition : ont-ils été « produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité » ? N'est-ce pas le fait de considérer ces ensembles de documents épars comme constituant des « fonds » qui pose problème ?

Un fonds d'archives est défini comme un « ensemble de documents de toute nature constitué de **façon organique par un producteur dans l'exercice de ses activités** et en fonction de ses attributions ». Cette notion, poursuit le *Dictionnaire de terminologie archivistique*, « s'oppose à celle de collection³⁶. » L'appartenance à un fonds, à un ensemble

34. Bruno Delmas, *La société sans mémoire : propos dissidents sur la politique des archives en France*, Paris, Bourin, 2006, p. 64.

35. *Dictionnaire Larousse* en ligne, *op. cit.*

36. *Dictionnaire de terminologie archivistique française*, *op. cit.*

solidaire et organique³⁷, émanant d'un producteur dans le cadre de ses activités, est constitutive de tout document d'archives. Que dire alors de ces témoignages des attentats qui ne proviennent pas d'un seul producteur mais bien d'une **multitude de producteurs privés**, pour la plupart anonymes ? Peut-on continuer à parler légitimement de « fonds de témoignages des attentats » ? Ces documents étant produits de manière totalement indépendante, spontanée, aléatoire et désordonnée, leur ensemble ou « réunion » ne semble pas entrer dans la définition d'un fonds d'archives. Composés de pièces éparses, **comptant autant de producteurs que de documents** et résultant aussi d'un choix, d'une sélection arbitraires (les témoignages n'ont pas tous été récupérés, certains ont été laissés sur site), ceux-ci ne s'apparentent-ils pas davantage à une collection ?

Si les archives émanent de façon **inévitabile et nécessaire des activités** d'un service, d'un individu ou d'un organisme **dont elles sont le reflet**, la collection est quant à elle le résultat d'un **choix** purement arbitraire. Une collection n'a rien de nécessaire dans sa constitution, elle se distingue par sa **contingence**, comme cela a été le cas après les attentats : certaines municipalités faisant le choix de collecter ce type de témoignages, d'autres pas. Alors que la collection procède toujours d'« un acte de volonté », les archives quant à elles « sont secrétées d'une façon [...] automatique par une activité et elles forment, pour cette raison, un ensemble non pas artificiel, mais organique, un fonds ». S'agissant des archives et par là même des fonds « aucune décision expresse n'est nécessaire pour qu'[ils] se forment³⁸ [...] ». »

Est-ce à dire alors, de manière définitive, que ces ensembles de témoignages collectés au lendemain des attaques de janvier et novembre 2015 ne sont que de simples **collections** résultant du libre choix des élus ? **Auraient-ils davantage vocation à être conservés dans des musées**, le terme de collection faisant partie du vocabulaire professionnel de ces derniers ? Il est intéressant de noter que **les objets** collectés par les Archives de Paris après le 13 novembre intégreront finalement les collections du musée Carnavalet, le musée d'histoire de la ville... ce qui laisse entrevoir d'autres modes de traitement possibles des témoignages sauvegardés. Les élus n'ont-ils pas finalement biaisé l'interprétation qu'on a faite de ces derniers en demandant aux archivistes de les collecter ? Et si ces sauvegardes avaient été confiées à des musées, comment aurait-on qualifié ces témoignages ? Comme me l'exposait le directeur des Archives de Lyon, Louis Faivre d'Arcier : « si ces documents sont bien des archives, on aurait très bien pu appliquer à ces objets d'autres définitions patrimoniales³⁹. »

Quoi qu'il en soit, ce sont aux archivistes que l'on a demandé de sauvegarder la majorité de ces pièces. Et, à la suite de certains d'entre eux comme Catherine Bernard, on peut se demander si par leur appartenance à un **même contexte de création**, à un **même geste et élan citoyen**, les témoignages des attentats ne peuvent pas être associés à un fonds « Charlie »

37. « Qui est inhérent à la structure de quelque chose, à sa constitution. » *Dictionnaire Larousse, op. cit.*

38. K. Pomian, « Les archives » in *Les Lieux de mémoire*, tome III, *op. cit.*, p. 4005-4007.

39. Entretien téléphonique du 26/05/2016.

et à un fonds « 13 novembre » ? À lire les propos de Marie-Anne Chabin⁴⁰, la définition traditionnelle des archives et le principe de respect des fonds tendent à s'élargir et à évoluer, rendant aujourd'hui presque caduque la différence entre *fonds* et *collection*.

3.3) UNE DISTINCTION AUJOURD'HUI DEPASSEE ?

Dans l'un de ses billets⁴¹, Marie-Anne Chabin distingue ainsi deux principes, deux modes d'organisation et de classement des archives, à savoir :

- **Le principe de provenance**, au fondement même de la discipline archivistique, selon lequel « les documents d'une même provenance forment un tout et doivent être conservés groupés parce que c'est le seul moyen de rendre compréhensibles la structure et le fonctionnement de l'organisme qui les a créés ». Ce principe s'apparente au **respect des fonds** dans le sens où les archives composant ce tout n'ont de sens, de valeur, que prises ensemble.

- **Le principe de pertinence** qui consiste à classer et à conserver ensemble des documents **selon leur contenu** (thématique commune par exemple).

Or aujourd'hui, nous dit-elle, « les deux opérations, naguère distinctes, de constitution des sources archivistiques puis de collecte des sources documentaires pour la recherche ont tendance à se confondre (mêmes acteurs, concomitance). » Et de citer justement en exemple les collectes de témoignages des attentats de janvier 2015 menées par certains services d'archives, comme ceux de Rennes, **en parallèle et simultanément** à leur collecte traditionnelle (versement) des archives publiques. Ainsi le terme d'archives peut désigner aujourd'hui aussi bien les versements des archives municipales, les fonds constitués organiquement respectant le principe de provenance, que les collections constituées selon leur contenu : « on appelle ainsi **archives, en plus des fonds organiques collectés dans le respect du principe de provenance, des collections documentaires qui obéissent d'abord au principe de pertinence.** » Marie-Anne Chabin allant même jusqu'à qualifier de « nouveau type de fonds » l'ensemble de ces messages collectés après les événements de janvier...

Réalisées dans un contexte atypique, la plupart sur décision des élus, ces collectes de témoignages des attentats de 2015 menées en dehors des règles habituelles ont ainsi soulevé de nombreuses questions sur le statut et la définition des documents sauvegardés. Mais pas seulement. Elles ont également mobilisé **des moyens importants**, à la fois pour leur **réalisation** - dans des conditions exceptionnelles - et la **conservation et restauration** des nombreux témoignages collectés. Sans parler du casse-tête juridique lié à la diffusion de ces derniers. Ce sont donc aux conséquences du choix de ces collectes et aux moyens importants - voire disproportionnés ? - qu'elles ont engagés que je vais à présent m'intéresser.

40. « Provenance », publié dans « Billets en -ance », *Impressions, expressions*, le blog de Marie-Anne Chabin, 26/10/2015. <http://www.marieannechabin.fr/category/billets-en-ance/page/3/>
41. *Ibid.*

II. DES COLLECTES HORS-NORMES QUI NE SONT PAS SANS CONSEQUENCES

1) Des collectes en mode « sauvetage »

1.1) ENTRE URGENCE ET RECUEILLEMENT

Impulsées en dehors du cadre habituel, ces collectes de témoignages se sont ensuite distinguées par **leurs conditions tout à fait exceptionnelles de réalisation** qui ont participé à leur caractère « hors-normes ». Une fois ces collectes décidées, les services d'archives ont dû **s'organiser et agir vite** pour sauvegarder un maximum de documents. Toute la complexité pour les archivistes résidant dans la **nécessité d'intervenir rapidement** tout en laissant ces mémoriaux en place un certain temps pour permettre à la population de s'y recueillir. Les collectes de témoignages ont donc été menées à l'issue de ce **temps du recueillement**⁴² qu'il s'agissait de respecter et qu'il était **difficile de quantifier**. Les dates des collectes de janvier et de novembre 2015, que je donne ci-dessous par **ordre chronologique et municipalités**, montrent en effet que toutes n'ont pas eu lieu au même moment :

Dates des collectes des témoignages des attentats de janvier

- Saint-Étienne : 13 janvier 2015 ;
- Rennes : 14 janvier 2015 ;
- Toulouse : 16 janvier 2015.

Dates des collectes des témoignages des attentats de novembre

- Paris : collecte impulsée dès le 17 novembre 2015, toujours en cours en juillet 2016 ;
- Saint-Étienne : 21 novembre 2015 ;
- Toulouse : 23 novembre 2015 ;
- Rennes : 30 novembre 2015 ;
- Lyon : 11 décembre 2015 ;
- Annecy : 6 janvier 2016 ;
- Montpellier : 7 janvier 2016.

Selon les villes, la mobilisation de la population était telle que les collectes se sont déroulées très tardivement : comme à Montpellier où la mairie n'a demandé aux Archives municipales d'intervenir que deux mois après les attentats de novembre. « À Montpellier, l'élan émotionnel a été immense, les messages d'amour n'ont cessé d'affluer, et même ce

42. Catherine Bernard, « La collecte de Charlie », Rencontres professionnelles au muséum d'Histoire naturelle de Toulouse autour du thème « Construire le patrimoine de demain », le 11 mars 2016.

mercredi [7 janvier 2016, N.D.L.R.], il y avait encore des bouquets de fleurs fraîches, souligne Nicole Liza (divers), élue déléguée aux Archives⁴³. »

À Paris, plusieurs mémoriaux d'importance ont pris place en novembre devant les cinq lieux des attaques et place de la République, rendant la collecte des témoignages pour le moins délicate et complexe. Difficile en effet pour les agents des Archives de Paris de récupérer ces messages sous l'œil des passants et des anonymes venant encore se recueillir devant ces autels spontanés et les alimentant.

Pour limiter les dégradations - dues aux intempéries, à la cire des bougies, au flux des passants, etc., les Archives de Paris ont pris le parti de collecter les documents les plus abîmés et de se rendre régulièrement sur les sites d'hommages pour entretenir ceux qui n'ont pas encore été récupérés. **Un travail colossal.** « Nous avons seulement prélevé les images et les textes les plus endommagés, explique leur directeur, Guillaume Nahon. Les autres témoignages sont restés sur place, car ces lieux de mémoire doivent être entretenus et conservés, dans le respect de ceux qui viennent encore tous les jours s'y recueillir⁴⁴ ». C'est pourquoi, à Paris, la collecte des témoignages des attentats de novembre - fin juillet 2016 - n'est toujours pas terminée : place de la République, un mémorial est en effet toujours en place sous la statue de Marianne, la population continuant d'y déposer ses hommages.

Au lendemain des attentats de janvier, une association baptisée *17 plus jamais*⁴⁵ (en écho aux 17 victimes des attaques parisiennes), a même été spontanément créée par des particuliers pour l'entretien de ce mémorial. Leur mission ? Protéger les messages et dessins en les plastifiant, rallumer les bougies, jeter les bouquets de fleurs fanées. Créée en réaction aux attentats contre *Charlie Hebdo* et l'épicerie casher de la porte de Vincennes, cette association est quotidiennement mobilisée depuis les attentats du 13 novembre, car « à Paris, place de la République, l'éphémère est devenu permanent, et il n'est presque plus possible de distinguer ce qui vient de Charlie et du 13-novembre, ce qui rend hommage à l'un ou à l'autre, comme si les deux avaient fusionné⁴⁶. »

La mairie de Paris a toutefois promis aux riverains mécontents de voir la place se muer en lieu de deuil, de procéder à l'enlèvement des témoignages d'ici la fin de l'année 2016⁴⁷. Au regard des événements récents à Orlando, Ansbach, Munich, Nice, Saint-Étienne-du-Rouvray, les marques d'hommages et de soutien se multipliant, je pensais cette décision impossible à

43. Nicolas Bonzom, « Attentats à Paris : à Montpellier, les messages déposés sur la Comédie seront archivés », 20minutes.fr, 07/01/2016, <http://www.20minutes.fr/montpellier/1761799-20160107-attentats-paris-montpellier-messages-deposes-comedie-archives>

44. F. Schneider, « Attentats de Paris, les hommages aux victimes archivés », La Croix.com, 16/12/2015, *op. cit.*

45. <https://www.facebook.com/17plusjamais/>

46. Lucile Berland, Jean-Marie Pottier et Cédric Rouquette, « Comment la France est devenue un livre d'or à ciel ouvert ? », Slate.fr, 11/01/2016, <http://www.slate.fr/story/112529/attentats-france-livre-or-ciel-ouvert>

47. Héléne Pagesy, « Les hommages sur la place de la République vont être effacés », Le Figaro.fr, 13/06/2016, <http://www.lefigaro.fr/culture/2016/06/13/03004-20160613ARTFIG00237-attentats-la-statue-de-la-republique-bientot-restauree.php>

tenir. Or, j'apprends ce jour dans la presse que « le nettoyage du mémorial de la place de la République a commencé⁴⁸ », la place devant faire peau neuve d'ici le 11 août prochain, mettant un terme à la collecte des témoignages parisiens...

À Paris comme dans les grandes villes où des mémoriaux éphémères se sont constitués, les archivistes ont dû compter avec les réactions de la population ne comprenant pas toujours leur démarche. À Rennes, au lendemain de la collecte de janvier, les témoignages de soutien et hommages aux victimes ont été remplacés par des messages d'un autre genre s'indignant justement de leur disparition : « Qui a enlevé nos bougies ? Qui a enlevé nos crayons ? Qui a balayé notre colère ? Qui masque nos larmes ? Rendez-nous ce que nous avons déposé ICI !!!⁴⁹ » peut-on lire sur l'un d'entre eux. Les Archives de Rennes ont-elles ensuite collecté ces messages s'interrogeant sur le devenir des témoignages collectés ? La réponse est oui, les archivistes rennais ayant procédé à des récupérations de documents les jours suivants la collecte « officielle ». Mais alors, ces collectes n'ont-elles pas de fin ? Où s'arrêter dans la sauvegarde de ces témoignages ? **Ces collectes ne doivent-elles pas, pour avoir du sens, être avant tout raisonnées ?**

Pour prévenir ce genre de réactions, les Archives de Paris ont quant à elles mené plusieurs **actions de médiation** auprès de la population : expliquant leur démarche et la finalité de ces sauvegardes devant les mémoriaux au moment même des collectes, ou multipliant les interviews de leur directeur dans les médias. « En tout cas, “il ne s'agit pas de supprimer les lieux d'hommage”, prévient Guillaume Nahon, le directeur des Archives de Paris. “Préserver”, “entretenir”, “conserver”. Il sait que c'est difficile pour certains de voir emporter les messages. Alors **il explique encore et encore son opération de sauvetage** aux riverains et aux caméras de télévision⁵⁰. » Une journée portes ouvertes a même été organisée par les Archives de Paris, un mois après les attentats du 13 novembre, pour faire découvrir aux Parisiens le **travail titanesque** réalisé par les équipes pour la collecte, la conservation et le traitement de ces archives particulières dans leurs locaux de la porte des Lilas (19^e).

Pour m'être renseignée sur le sujet et avoir participé au traitement de ces documents, je peux dire de ce travail de sauvegarde et de conservation qu'il est de longue haleine. Mais avant de l'aborder, ce sont **aux conditions et cadres exceptionnels** de ces collectes que je vais m'intéresser.

48. Yohan Blavignat, « Attentats de Paris : le nettoyage du mémorial de la place de la République a commencé », Le Figaro.fr, 01/08/2016,

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/08/01/01016-20160801ARTFIG00248-attentats-de-paris-le-nettoyage-du-memorial-de-la-place-de-la-republique-a-commence.php>

49. L. Berland, J.-M. Pottier et C. Rouquette, « Comment la France est devenue un livre d'or à ciel ouvert ? », Slate.fr, 11/01/2016, *op. cit.*

50. Lucie Soullier, « Attentats du 13 novembre : le mémorial du Bataclan aux Archives de Paris », Le Monde.fr, 14/12/2015, *op. cit.*

1.2) DES COLLECTES « SAUVETAGES »

Une fois le temps du recueillement passé (ou évalué comme tel), les services d'archives se sont ensuite mobilisés pour collecter au plus vite les documents que les intempéries avaient commencé à dégrader. Dans certaines villes comme Toulouse et Rennes, les collectes de janvier ayant eu lieu après plusieurs jours consécutifs de pluie, il a fallu agir sans attendre.

À Toulouse, la décision de sauvegarder les témoignages a été prise par le cabinet du maire, le vendredi 16 janvier au matin. Quelques heures plus tard, l'équipe des Archives était déjà sur place pour collecter tout ce qui pouvait l'être, **dans des conditions inédites : une sauvegarde en urgence, sous la pluie, de documents chargés émotionnellement**. C'est au regard de ces conditions inédites que ces collectes ont parfois été qualifiées de « sauvetage » et même de « commando » par certains archivistes. « Durant trois quarts d'heure, sept membres de notre équipe, sous l'œil des passants et de médias locaux, ont ramassé, décroché tous les témoignages dont la dégradation n'était pas irrémédiable, se souvient Marie Penlaë, responsable de la collecte et du traitement aux Archives de Rennes. Ce contexte était inédit pour chacun d'entre nous : compte tenu des intempéries survenues et de celles prévues pour la nuit même, **cette collecte effectuée dans l'urgence s'apparentait à un sauvetage**⁵¹. »

Le témoignage de François Bordes, l'ancien directeur des Archives municipales de Toulouse, insistant lui aussi sur l'urgence de la situation, corrobore le précédent : « le temps inclément de cette journée n'a pas constitué, comme on s'en doute, un élément favorable pour cette opération, témoigne-t-il. Pour sauver ce qui pouvait encore l'être, nous avons constitué un **véritable commando** constitué de deux collaborateurs du service *Collecte*, de notre restauratrice, de notre photographe et de moi-même⁵². » Une opération rondement menée en deux heures de temps.

Dans la capitale, en novembre, les archivistes et la mairie ayant décidé de ne collecter que les documents endommagés et de laisser les mémoriaux en place un certain temps, les sauvegardes se sont faites progressivement. Ce qui laisse imaginer l'étendue de la tâche... : « concrètement, les témoignages continueront d'être récoltés pendant toute la durée - indéterminée - du deuil. Un projet d'ampleur inédit pour les Archives⁵³ [...] » de relever Frédérique Schneider, dans son article du 16 décembre 2015. Un mois après les attentats de novembre, c'étaient ainsi plusieurs centaines de documents qui étaient régulièrement collectées par les agents des **Archives de Paris**, soit « **une dizaine de cartons tous les deux jours environ**⁵⁴ ».

51. *Archivistes ! La Lettre de l'Association des archivistes français*, avril/juin 2015, *op. cit.*, p. 18.

52. *Ibid.*, p. 16.

53. F. Schneider, « Attentats de Paris, les hommages aux victimes archivés », La Croix.com, *op. cit.*

54. Gilles Daniel, « Attentats de Paris : aux Archives de la ville, les hommages aux victimes sont éternels », Metronews.fr, 15/12/2015, <http://www.metronews.fr/info/photos-attentats-de-paris-aux-archives-de-la-ville-les-hommages-aux-victimes-sont-eternels/mololcla6wBh7rHXsY>

Si ces collectes - réalisées en urgence, dans la rue et souvent dans des conditions climatiques défavorables - revêtent un caractère « hors-normes » et inédit, elles se distinguent aussi par la **charge émotionnelle**⁵⁵ des documents récupérés sur ces mémoriaux éphémères. Émotion dont il s'est agi - pour certains archivistes en charge de leur collecte et conservation - de se protéger, en essayant de ne pas trop s'attarder sur le contenu des messages. Guillaume Nahon évoque ainsi « des archives qu'on essaye de lire le moins possible pour ne pas se laisser submerger par l'émotion⁵⁶. »

Cependant, si la profusion des messages à collecter a aidé les archivistes à se préserver - les documents étant en effet tellement nombreux qu'ils n'avaient pas forcément le temps de tous les lire - certains ont plus que d'autres marqué les esprits. Emilie Legrand, restauratrice aux Archives de Paris, se souvient ainsi tout particulièrement d'« une carte laissée par un médecin réanimateur devant le café *La Bonne Bière*, dans laquelle il s'excusait de ne pas avoir pu sauver une victime⁵⁷. »

Une fois ces témoignages collectés - dans des conditions et un cadre exceptionnels -, il a fallu les conserver et pour beaucoup, les restaurer, entraînant des moyens importants et faisant émerger d'autres problèmes et questionnements sur ces collectes particulières.

2) Le problème de la conservation des documents

2.1) DE LA DISTINCTION ENTRE CONSERVATION PREVENTIVE ET CURATIVE

À ces collectes de témoignages effectués dans l'urgence a succédé la phase de conservation qui, au vu des documents récupérés (très nombreux et/ou en mauvais état), s'est avérée longue et fastidieuse. Certains services d'archives, comme ceux de Paris, sont d'ailleurs loin d'avoir terminé. Après les attentats de Madrid en mars 2004, six ans ont été en effet nécessaires pour l'archivage complet des 60 000 témoignages collectés...

Si la conservation consiste à assurer l'intégrité physique de tous les documents collectés, on distingue en son sein deux types d'action :

- **la conservation préventive** qui renvoie à l'« ensemble des mesures prises par un service d'archives pour assurer la conservation matérielle des documents qui lui sont confiés en vue d'assurer leur sauvegarde. » ;

55. Charge émotionnelle des témoignages qui est palpable au moment de leur collecte et sauvegarde mais qui s'étiole dès lors qu'ils sont conditionnés et consultés, à froid, dans les dépôts d'archives (nuance abordée dans la troisième partie de ce travail).

56. Aude Raux, « Attentats de Paris : que vont devenir les dessins et les messages de solidarité ? », *Telerama.fr*, 18/12/2015, <http://www.telerama.fr/sortir/attentats-de-paris-que-vont-devenir-les-dessins-et-les-messages-de-solidarite,135824.php>

57. G. Daniel, « Attentats de Paris : aux Archives de la ville, les hommages aux victimes sont éternels », *Metronews.fr*, 15/12/2015, *op. cit.*

- la **conservation curative** ou **restauration** qui désigne « l'ensemble des techniques employées pour remettre en état, renforcer et ralentir la dégradation des documents fragilisés ou endommagés⁵⁸. »

Alors que la conservation curative agit directement sur les documents pour les restaurer, la conservation préventive influe sur l'**environnement** dans lequel ces derniers sont stockés : choix et entretien de bâtiments sains et aux normes, bonnes conditions thermiques et hygrométriques, etc.

Or, dans le cadre de ces collectes de témoignages des attentats, la quantité de documents sauvegardés et leur mauvais état ont compliqué - et c'est un euphémisme - l'action des archivistes pour assurer leur bonne conservation. Manque de place, main d'œuvre parfois insuffisante, documents présentant des moisissures risquant de contaminer le reste du dépôt, etc. font partie des problèmes auxquels, ces collectes qui ne sont pas sans conséquences, ont confronté les services d'archives municipaux.

2.2) UN PROBLEME DE PLACE

Afin de mieux appréhender ce problème, un bref état des lieux du nombre de témoignages collectés, par événement et par ville, me semble nécessaire :

Après les attentats de janvier 2015

- Saint-Étienne : 108 documents ;
- Rennes : 665 documents ;
- Toulouse : 511 documents ;

Après les attentats de novembre 2015

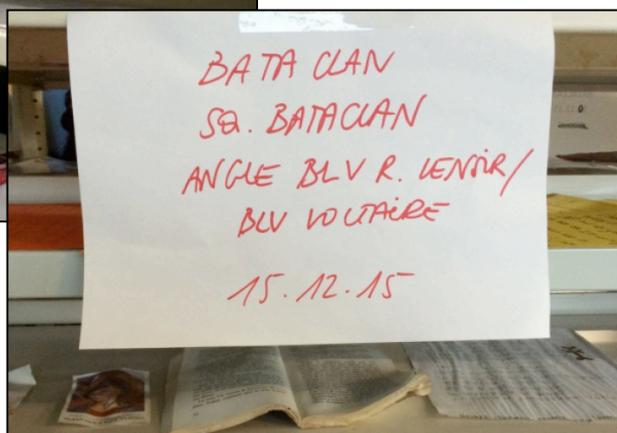
- Paris : 7 700 documents⁵⁹ (**cf. Annexe 3**) ;
- Saint-Étienne : pas de chiffre communiqué (fonds pas encore traité) ;
- Toulouse : 279 documents ;
- Rennes : 250 documents ;
- Lyon : entre 150 et 200 documents ;
- Annecy : pas de chiffre communiqué (documents trop endommagés pour être finalement conservés) ;
- Montpellier : 160 documents.

58. *Dictionnaire de terminologie archivistique française, op. cit.*

59. Dernier chiffre communiqué le 04/08/2016. Bruno Texier, « Attentats : près de 7 700 documents ont été collectés par les Archives de Paris », Archimag.com, 04/08/2016, <http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/08/04/attentats-7700-documents-collectes-archives-paris>

Ces témoignages ayant durablement été exposés aux intempéries, certains étant totalement détrempés, la première difficulté pour les archivistes a consisté à trouver, dans leurs locaux, la place nécessaire pour les étaler et les faire sécher. **À Paris où ce sont plus de 5 000 pièces qui ont été collectées en un mois** après les attentats de novembre, le manque de place était crucial obligeant les agents à faire preuve d'imagination et d'inventivité : « [...] les messages remplissent déjà la salle de tri, transformée en salle de séchage. "Il vous reste encore combien de cartons à vider ?"», lance Gérard Chaslin le magasinier. La restauratrice, Émilie Legrand, se surprend à rire. C'est nerveux. La première boîte est à peine entamée, et il n'y a plus de place sur le buvard déposé sur les tables. Quant aux étagères, elles se remplissent aussi vite qu'Éric Tandou, le second magasinier, y ajoute des planches. L'un propose d'annexer une salle de réunion. L'autre de congeler une partie des documents, une méthode utilisée lors des grosses inondations. Mais les Archives de la capitale ne sont pas équipées pour une telle opération⁶⁰. »

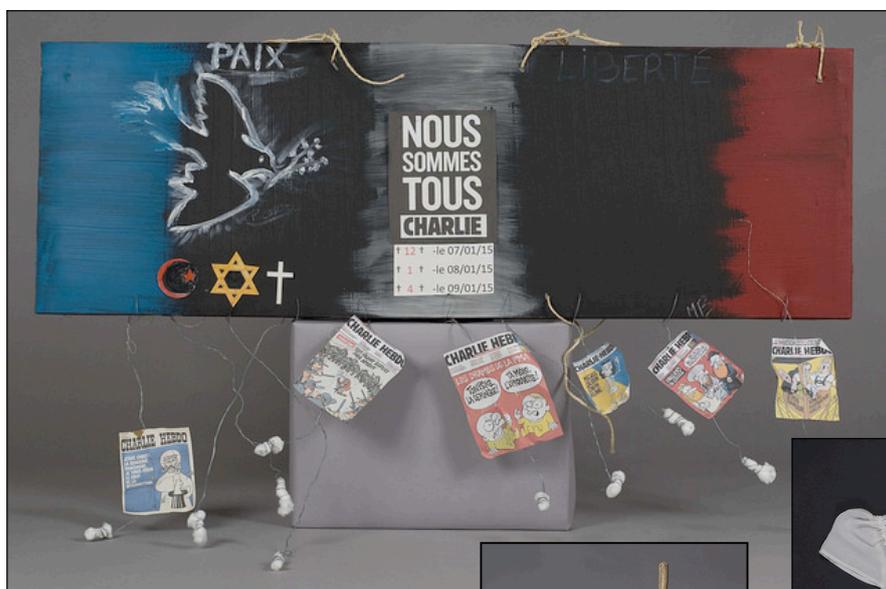
Sur les nombreux rayonnages, les témoignages parisiens ont été regroupés selon **leur lieu et leur date de dépôt** mentionnés sur des feuilles de papier scotchées à même les étagères. « Bataclan. Square Bataclan. Angle boulevard R. Lenoir / boulevard Voltaire. 15.12.15 » peut-on lire sur l'une d'elles (voir ci-dessous). Ainsi, la salle de tri où les documents sont entreposés et finissent de sécher, finit-elle par reproduire la cartographie parisienne : les noms de squares, rues et angles de rues rythmant chaque allée composant comme une ville fantôme.



60. Lucie Soullier, « Attentats du 13 novembre : le mémorial du Bataclan aux Archives de Paris », Le Monde.fr, 14/12/2015, *op. cit.*

Le même problème de place s'est posé aux Archives de Rennes au moment du séchage des 665 documents sauvegardés en janvier. Pour ce faire, 250 mètres linéaires de rayonnage ont en effet été réquisitionnés : « lorsque nous les avons collectés, beaucoup de supports étaient détrempés, témoigne Marie Penlaë. Seuls les rares messages déposés peu de temps auparavant avaient échappé à l'humidité. Nous les avons ramassés sur le pavé même, déchirés et brûlés par les bougies. Quelques-uns, presque réduits à l'état de "pâte à papier", ont été laissés sur place. L'action entreprise le lendemain a été le séchage de ces témoignages. Mis en quarantaine dans un magasin vide, ils ont été séparés et posés un à un sur 250 ml de rayonnage⁶¹. »

Certains témoignages, je pense ici aux objets volumineux, ont également participé à ce problème de place. Où allait-on les stocker ? De même, réalisés parfois sur des supports hétéroclites (bois, ficelle, carton, papier, tissus, etc.) comment les conserver au mieux ? Ci-dessous quelques objets composant le fonds « Je suis Charlie » (76Fi) conservés aux Archives de Toulouse et ayant confronté la restauratrice à ce genre de questions.



Robe. 76Fi407

Tableau. 76Fi420
40 x 120 cm.



Branche aux anneaux de
couleur. 76Fi410
70 x 15 cm.



61. *Archivistes ! La Lettre de l'Association des archivistes français*, avril/juin 2015, op. cit., p. 18.

2.3) UNE PHASE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION LONGUE ET COUTEUSE

Si le manque de place pour faire sécher les documents est l'un des premiers problèmes auxquels ces collectes de témoignages ont confronté les archivistes, que dire alors de la **main d'œuvre** qu'elles ont nécessitée ? Ainsi, pour rester dans cette première étape de la conservation qu'a constitué le séchage, les documents pendant les premiers jours après leur collecte ont été, aux Archives de Rennes, retournés quotidiennement pour mieux sécher. On entrevoit ainsi l'ampleur de la tâche (quand ce sont des centaines voire des milliers de documents qui sont concernés par cette opération) et l'impact de ces collectes sur les missions obligatoires des archivistes qui, pendant ce temps, ne peuvent s'y consacrer.



Un témoignage, sur des milliers, séchant sur les rayonnages des Archives de Paris, en décembre 2015... laissant entrevoir l'état dans lequel ils ont été collectés et le travail exigé pour les restaurer.

De même, ce travail de séchage et ces mesures de conservation d'urgence sur les documents ont-ils été paradoxalement accrus par l'action d'archivistes en herbe bénévoles ! Pensant bien faire et préserver les témoignages détrempés, des particuliers se sont rendus de leur propre initiative sur les sites d'hommages à Paris, Rennes, Lyon, etc., et ont glissé les documents dans des pochettes plastiques fermées. Action de conservation plutôt maladroite et avortée, ces pochettes gardant l'humidité et favorisant l'apparition des moisissures... Pour chacun de ces témoignages ainsi « protégés », les restaurateurs ont dû se livrer à des **opérations longues et presque chirurgicales** : « de nombreux messages avaient été glissés dans des pochettes plastiques (ouvertes ou fermées sur le côté), explique la responsable de la collecte des Archives de Rennes. L'adhésion au plastique du fait de l'humidité nous a contraints à procéder en deux temps, en enlevant successivement les deux faces de la pochette pour décoller le support sans risque de déchirement⁶². »

À Annecy, la collecte des témoignages des attentats de novembre n'ayant eu lieu que le 6 janvier 2016, soit **presque deux mois après les attentats**, les documents étaient vraiment endommagés et détrempés. Certains avaient même déjà commencé à moisir. Pour Marie-Claude Rayssac, la directrice des Archives municipales et responsable de la collecte, il

62. *Ibid.*, p. 19.

s'agissait donc avant tout d'éviter la contamination des autres documents conservés dans leur dépôt en ne « laissant pas entrer le loup dans la bergerie⁶³ ». Confrontées à ce risque, les Archives ont d'ailleurs pris la décision de ne pas garder les témoignages et de réaliser, en interne, un reportage photographique pour en conserver un souvenir, une trace numérique. Dans ce cas, le travail de collecte a été mené presque en vain, pour finalement ne rien conserver physiquement. On peut dès lors se demander si le reportage réalisé par la mairie d'Annecy lors des rassemblements et moments de recueillement n'était pas suffisant ? Il aurait été sans doute moins coûteux.

Après les mesures d'urgence consistant à faire sécher les témoignages, a suivi **une phase de désinfection** pour éviter justement tout risque d'infestation de moisissures, comme cela a été le cas à Montpellier et à Paris où cette mission a été confiée à des prestataires extérieurs : « après avoir été séchés [...], les documents sont stockés dans des cartons, en vue d'être désinfectés. "Ils sont mis en quarantaine dans une salle", détaille un employé. Les premiers documents doivent être désinfectés mercredi. Un prestataire externe se charge de les stériliser, avec un gaz spécial⁶⁴. » À Rennes, les témoignages ont été entreposés pendant un mois dans une salle de décontamination pour s'assurer qu'ils ne présentaient justement aucun risque de contamination biologique.

Ensuite a pu commencer **le long et minutieux travail de restauration** des documents. Souvent souillés par la pollution, la terre, la poussière, portant des marques de pas, de brûlures, de cire ou déchirés, les témoignages pour être remis en état exigent un travail colossal. L'une des restauratrices des Archives de Paris explique qu'**une ou deux heures par pièce** sont nécessaires. Et quand on pense qu'ils ont plus de **7 700 documents à traiter**, on **reste interdit devant l'ampleur de la tâche qui les attend** : « il s'agit de réparer des déchirures, de recoller des morceaux, de nettoyer de la terre en brossant avec une gomme. [...] un travail énorme⁶⁵. » Sans parler de la présence de pâte et de ruban adhésifs, très fréquents sur les témoignages, qui devaient être enlevés avant qu'ils ne les détériorent davantage. Ce qui entraîne **un coût de main d'œuvre important**. Je prends l'exemple des Archives de Paris : si l'on compte une heure en moyenne passée sur chacun des 7 000 documents collectés, à raison de 12,50€ de l'heure (smic horaire + 30% de charges patronales), le coût de la main d'œuvre - rien que pour le nettoyage et la restauration des témoignages - s'élève minimum à 87 500€ (!) auxquels s'ajoutent les coûts matériels, de conditionnement et de stockage...

63. Entretien téléphonique du 27/05/2016.

64. Cécile Bouanchaud, « Attentats de Paris : le colossal travail de mémoire des Archives de Paris », 15/12/2015,

<http://www.europe1.fr/societe/attentats-de-paris-le-colossal-travail-de-memoire-des-archives-de-paris-2636761>

65. F. Schneider, « Attentats de Paris, les hommages aux victimes archivés », La Croix.com, *op. cit.*

Tous les services d'archives n'ayant pas la main d'œuvre nécessaire pour restaurer patiemment chaque pièce collectée, certains ont confié cette mission de nettoyage et de remise en état à un prestataire externe. Cela s'est présenté à Montpellier où les témoignages étaient trop endommagés et gondolés pour être numérisés tels quels et nécessitaient une restauration importante : un marché⁶⁶ a été ouvert par la ville pour trouver une entreprise spécialisée. Confiée à des sous-traitants ou réalisée en interne, la numérisation des pièces a elle aussi eu un coût, de même que le traitement, l'analyse parfois pièce à pièce des témoignages. Quinze journées de 7h de travail m'ont, par exemple, été nécessaires pour analyser chacun des 280 documents composant le fonds du 13 novembre conservé aux Archives de Toulouse. L'ensemble des coûts entraîné par ces collectes singulières étant supporté par les municipalités et les contribuables, il me semble essentiel de m'interroger dans cette réflexion sur la finalité et le bien-fondé de celles-ci. D'autant que certains archivistes ont aussi été surpris de se voir si vite allouer un budget par la mairie pour le traitement des témoignages, alors que pour des fonds plus anciens ils attendent depuis des années... On en revient inmanquablement aux motivations qui se cachent derrière le choix des élus de conserver ces ensembles de documents.

Mais avant de m'intéresser à leurs finalités et légitimité, je souhaite montrer une autre des conséquences de ces collectes de témoignages qui ont confronté les archivistes à un véritable casse-tête juridique au moment de la communication et diffusion de ces documents.

3) Un casse-tête juridique : des documents difficiles à exploiter

3.1) DES DOCUMENTS SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Une fois restaurés, numérisés et **décrits pièce à pièce** (comme aux Archives de Toulouse) **ou par lots** (Archives de Rennes et de Saint-Étienne), les témoignages ont été mis en ligne et communiqués au public : assortis de leur notice descriptive dans des bases de données et/ou valorisés dans des expositions ou dossiers virtuels :

- dossier de valorisation des « Témoignages des attentats de 2015 » sur le site des Archives de Toulouse réalisé par mes soins⁶⁷ ;
- dossier sur la « Mémoire des attentats » sur le site des Archives de Rennes⁶⁸ ;
- exposition virtuelle autour des « Hommages aux victimes des attentats de janvier 2015 » sur le site des Archives de Saint-Étienne⁶⁹.

66. Il m'a été demandé de ne pas en communiquer le montant. Entretien téléphonique du 13/06/2016 avec Isabelle Bostedt, responsable du fonds ancien et de la conservation aux Archives de Montpellier.

67. <http://www.archives.toulouse.fr/archives-en-ligne/consultez-les-archives-numerisees/temoignages-attentats>

68. <http://www.archives.rennes.fr/archives-et-inventaires/actualite-des-fonds/memoire-des-attentats-2015>

69. <https://archives.saint-etienne.fr/article.php?larub=116&titre=hommages-aux-victimes-des-attentats-de-janvier-2015>

Or, la diffusion de ce type de documents sur les sites Internet des différents services d'Archives n'a pas été sans poser de nombreuses questions d'ordre juridique. En effet, ces témoignages étant pour la plupart des œuvres de l'esprit **originales**, portant la marque de la personnalité de leur auteur, ils sont à ce titre protégés. Dès lors **comment les communiquer dans le respect du droit d'auteur ?**

Plusieurs types d'œuvres sont à distinguer au sein des témoignages des attentats :

- **les œuvres anonymes** : non signées, *i.e.* dont l'auteur a fait le choix de ne pas divulguer son identité. Ce qui est le cas de la majorité des messages qui ne portent le plus souvent aucune mention, ni signature de leur auteur ;
- **les œuvres orphelines** : dont l'auteur ne peut être identifié, ni retrouvé malgré une recherche diligente et sans que cela découle du choix de ce dernier. Sur plusieurs documents en effet, seuls un prénom, des initiales ou une signature indéchiffrable ont été apposés par leur auteur ;
- **les œuvres composites** : « Est dite composite l'œuvre nouvelle à laquelle est incorporée une œuvre préexistante sans la collaboration de l'auteur de cette dernière⁷⁰ ». C'est le cas de certains documents qui sont réalisés à partir de photographies et de dessins de presse notamment.

Dès lors, **comment demander leur accord à tous ces auteurs** - aussi nombreux qu'il y a de témoignages (au moins 7 700 conservés aux Archives de Paris) - quand la plupart ont décidé de divulguer leur message **anonymement** ou qu'ils **ne peuvent pas être identifiés ni retrouvés ?**

Si **certains témoignages écrits** peuvent entrer dans la catégorie des **œuvres orphelines** et bénéficier, à ce titre, de **certaines utilisations autorisées** par la loi du 20 février 2015⁷¹, **que faire pour les nombreux dessins, peintures et photographies**, qui sont exclus de son champ d'application ? Pour rappel, cette loi permet notamment aux services publics d'archives de numériser et diffuser sur Internet les œuvres orphelines qu'ils conservent (livres, revues, journaux, magazines, **autres écrits**, œuvres audiovisuelles ou sonores) aux conditions que :

- ces œuvres aient été divulguées (*i.e.* déjà communiquées au public, ce qui est le cas de ces témoignages qui ont été rendus publics par leurs auteurs) ;
- ces services d'archives aient procédé à une recherche diligente, avérée et sérieuse de leurs ayants droits.

70. Code de la propriété intellectuelle, article L113-2, Legifrance.gouv.fr, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006161635&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20060302>

71. Loi n° 2015-195 du 20 février 2015 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de la propriété littéraire et artistique et du patrimoine culturel, Legifrance.gouv.fr, <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/2/20/MCCB1421649L/jo#JORFSCATA000030262936>

Ainsi, plusieurs services - considérant que ces témoignages ont déjà été divulgués par leurs auteurs et ont été produits et déposés dans des lieux publics pour être vus et lus de tous - ont décidé de les communiquer sur leur site pour prolonger cette visibilité. Ainsi des **Archives de Toulouse** qui ont décidé de mettre en ligne les documents tout en informant les utilisateurs qu'ils ne sont pas libres de droits. Et en précisant aux auteurs qu'ils peuvent évidemment exercer leur droit de retrait (s'ils ne souhaitent plus que leurs œuvres soient diffusées) et de paternité (s'ils ne veulent plus qu'elles soient divulguées de manière anonyme).

Aux Archives de Paris, l'analyse de Guillaume Nahon est sensiblement la même, mais il va plus loin considérant qu'ayant été exposés dans l'espace public, **ces documents sont publics...** À une journaliste demandant si la diffusion de ces messages sur Internet ne pose pas « des questions d'ordre déontologique, voire juridique », ce dernier de répondre : « on a expliqué la démarche. Si jamais quelqu'un nous disait qu'il voulait reprendre son message, on lui redonnerait sans aucune difficulté. Cette personne pourrait aussi demander le retrait de la numérisation, mais je ne pense pas que ça arrivera. Dans la mesure où il est exposé sur l'espace public, on considère qu'il devient public⁷². »

Pour Cyril Longin, le directeur des **Archives de Saint-Étienne**, « la question des droits ne se pose pas », tous les témoignages qu'ils conservent étant anonymes. De même, poursuit-il « si l'un des auteurs se manifestait, il serait très simple de retirer le document du site, dans la foulée⁷³ ». Or, une œuvre, parce qu'elle est anonyme, n'en reste pas moins une œuvre protégée... On voit ainsi qu'une fois confrontés à la question de la diffusion des témoignages, **les services d'archives concernés se sont livrés à une interprétation des droits** afférents à ces documents et **qu'ils ont « concocté » leurs propres règles**. Pour avoir conçu une valorisation de ces témoignages, je sais à quel point il est difficile, voire impossible - où alors au prix de combien d'heures de travail de recherche et pour quel résultat ? -, de les communiquer dans le respect du droit d'auteur.

Et que dire alors du droit à l'image et du droit au respect de la vie privée ? Décidément hors-normes, ces collectes de témoignages le sont aussi du fait des problématiques juridiques qu'elles ont soulevées.

72. Hélène Combis-Schlumberger, « Attentats de Paris : les hommages aux Archives », France Culture, 21/12/2015, <http://www.franceculture.fr/societe/attentats-de-paris-les-hommages-aux-archives>

73. Entretien téléphonique du 02/05/2016.

3.2) DES PROBLEMES LIES AU DROIT A L'IMAGE ET AU RESPECT DE LA VIE PRIVEE

« Fonds des témoignages des attentats du 13 novembre 2015 », 79 FI 252, Archives municipales de Toulouse : sur un grand panneau en carton ont été collées trois photos d'une victime de l'attaque contre le Bataclan. Sur une de ces images, on la voit enfant, entourée de ses amies.

Que faire ainsi de ce genre de document qui intègre des photos des victimes accompagnées de leurs proches ? **Faut-il/peut-on les communiquer ?** Sachant que :

- « toute personne, célèbre ou anonyme, a un droit de regard sur l'utilisation de son image⁷⁴ » ;
- et que ce droit s'applique dans le cas des personnes décédées. Les héritiers pouvant légalement, s'ils estiment que cette image porte atteinte à la mémoire de la personne défunte et qu'ils en subissent un préjudice, en interdire la communication.

L'article 9 du Code civil énonce en effet que « chacun a droit au respect de sa vie privée⁷⁵ » et cela passe notamment par le respect du droit à l'image selon lequel toute personne peut s'opposer à la conservation ou à la diffusion de son image réalisée sans son accord. Selon l'article 226-1 du Code pénal est ainsi puni le fait de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'une personne « en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé⁷⁶. » Ces témoignages étant toutefois déposés par les proches des victimes, on peut préjuger qu'ils n'estimeront pas préjudiciable la diffusion de ces images déjà divulguées par leurs soins. Mais cela fait toutefois question et débat. Ainsi, aux Archives de Toulouse, les images des victimes et de leurs proches n'apparaissent volontairement pas dans le dossier de valorisation qui a été réalisé autour des témoignages des attentats : seule une copie peut être consultée dans la base de données.

Au regard des nombreuses questions archivistiques qu'elles ont soulevées, de l'ampleur des moyens humains et financiers qu'elles ont mobilisés pour la conservation des témoignages et des problématiques causées par la diffusion de ces derniers, on peut légitimement s'interroger sur la finalité de ces collectes. Dans quel(s) but(s) a-t-on ainsi conservé les témoignages des attentats ? La finalité poursuivie en valait-elle la peine et le coût ?

74. « Droit à l'image et protection de la vie privée », site du ministère de l'Intérieur, <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Papiers-Citoyennete/Vie-citoyenne/Fichiers-libertes-protection-de-la-vie-privee/Droit-a-l-image-et-protection-de-la-vie-privee>

75. Code civil, article 9, Legifrance.gouv.fr, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006117610&cidTexte=LEGITEXT000006070721>

76. Code pénal, article 226-1, Legifrance.gouv.fr, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006165309&cidTexte=LEGITEXT000006070719>

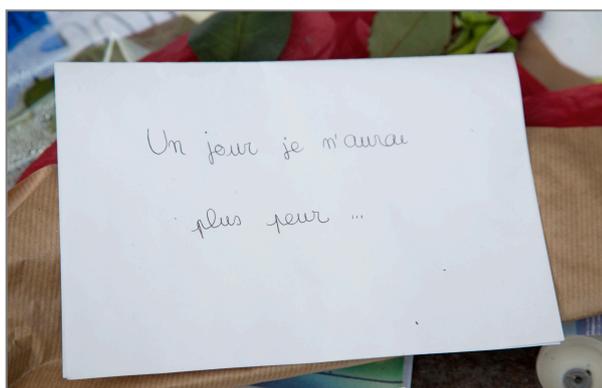
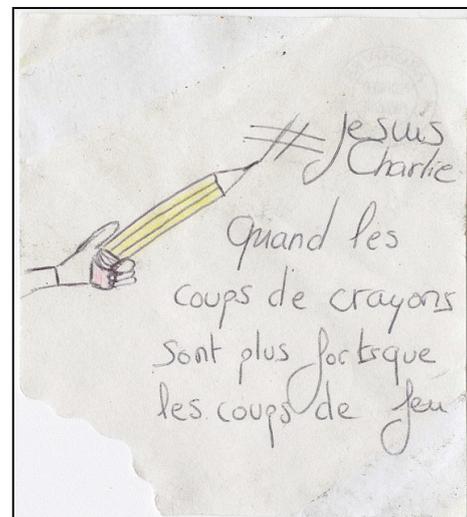
III. LA FIN JUSTIFIE-T-ELLE LES MOYENS ?

1) La finalité des collectes et la question de leur nécessité

1.1) SAUVEGARDER LA MÉMOIRE DES MOUVEMENTS DE SOLIDARITÉ

Si les motivations *officieuses* des élus sont sans doute nombreuses et inextricables, qu'en est-il alors des raisons *officielles* de ces collectes de témoignages ? À quelle(s) fin(s) a-t-on décidé de sauvegarder ces documents et de mobiliser tous ces moyens pour leur conservation et traitement ?

D'un service d'archives ou plutôt d'une municipalité à l'autre, l'objectif affiché et visé par ces collectes de témoignages est le même, à quelques variations de vocabulaire près. Aux différents médias les interrogeant sur le sujet, les directeurs des services d'archives ont inlassablement répété qu'il s'agissait, à la demande des élus, de « **préserver la mémoire** de tous ces hommages spontanés⁷⁷ », de « **conserver la mémoire** de ces moments exceptionnels de solidarité⁷⁸ » ou encore de « **conserver la mémoire** de cet élan [de ferveur républicaine, N.D.L.R.]⁷⁹ ». **Garder une trace de l'émotion collective** ressentie au lendemain des attentats était également évoqué, comme sur le site des Archives de Lyon : « [ces sources, N.D.L.R.] fournissent un instantané de l'intense émotion provoquée par les événements dramatiques de l'an dernier⁸⁰ ».



Dès lors, ce n'est pas tant la mémoire des attentats que ces collectes entendaient conserver **mais bien plutôt celle de l'émotion et des marques de soutien** que ces derniers ont suscitées. Une distinction doit ainsi être faite entre la mémoire des mouvements de solidarité qu'il était ici question de sauver et la mémoire des attentats, qui n'en est pas dépendante. **La violence inouïe de ces attaques** ayant largement **marqué les esprits** et ayant été vécue, ressentie, partagée par une très grande partie de la population, on ne peut douter de l'entrée de ces événements tragiques de 2015

77. Guillaume Nahon, directeur des Archives de Paris, in « Attentats de Paris : que vont devenir les dessins et les messages de solidarité ? » par Aude Raux, *Telerama.fr*, 18/12/2015, *op. cit.*

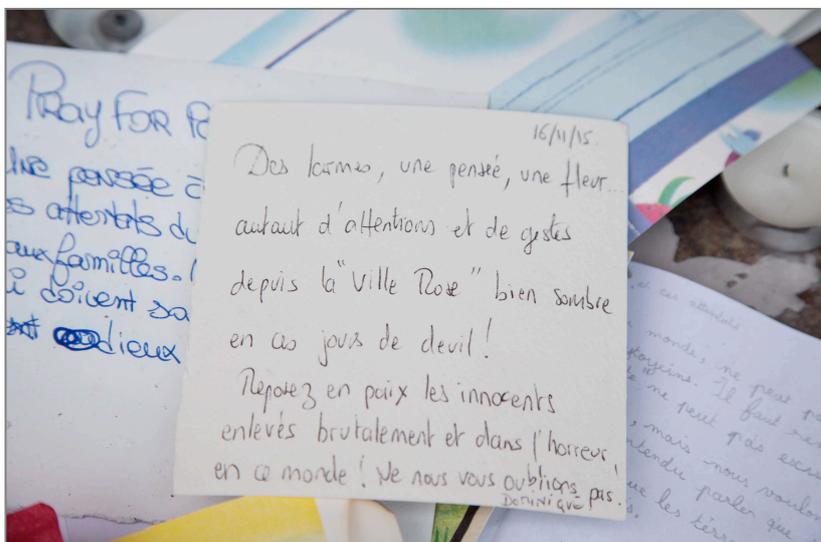
78. François Bordes, ancien directeur des Archives de Toulouse, in *Archivistes ! La Lettre de l'Association des archivistes français*, avril/juin 2015, *op. cit.*, p. 16.

79. Marie Penlaë, responsable de la collecte aux Archives de Rennes. *Ibid.* p. 18.

80. « L'hommage des Lyonnais aux victimes des attentats du 13 novembre », site des Archives de Lyon, http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/zoom/13novembre/?&view_zoom=1

dans l'Histoire ainsi que dans la mémoire et l'inconscient collectifs : « l'inscription dans l'histoire d'un événement, écrit Pascal Ory, tient moins aux nombres eux-mêmes (pour Janvier 2015, les 4 millions de manifestants [...]) qu'à l'étendue des micro-histoires infléchies par l'irruption de l'événement dans leur déroulement et à la faible proportion des destins qui paraissent avoir échappé à ce *clinamen*⁸¹ ».

Après les attaques de janvier, les réactions et la mobilisation de la population ont été telles que les maires des grandes villes de France ont voulu, par ces collectes, conserver la trace de cet élan national : tous ces messages et hommages déposés devant les lieux des attentats, les mairies et places publiques, consignaient, condensant cette émotion collective et témoignant de la forte mobilisation de la population.



Ce propos mérite cependant d'être nuancé : si au lendemain des attaques de janvier, le slogan « Je suis Charlie » de Joachim Roncin était en effet abondamment repris dans la rue et partagé sur les réseaux sociaux, quelques voix s'élevaient contre ou s'en détachaient. Ainsi plutôt que d'élan national, unanime, devrait-on parler plus justement d'élan démocratique dont il s'agissait de garder la mémoire.

Dans *Le Défi Charlie*, Romain Badouard analyse les différents types de réactions qui, en janvier 2015, allaient à rebours de cette émotion collective. Outre ceux qui affichaient clairement leur soutien aux terroristes et le cas de quelques complotistes, un groupe « lui aussi minoritaire mais davantage significatif » se targuait ainsi de *ne pas être Charlie*. « À la différence des cas précédemment évoqués, explique-t-il, les *Je ne suis pas Charlie* condamnent unanimement les attentats et ne remettent pas en cause la manière dont ceux-ci se sont déroulés. Ils refusent cependant d'afficher [...] leur soutien à la rédaction de l'hebdomadaire, et cherchent à expliciter les raisons pour lesquelles ils ne se reconnaissent pas dans le slogan devenu symbole d'une *unité nationale*⁸². » « *Je ne suis pas Charlie* » de regrouper selon lui trois types de réactions : celles qui critiquaient l'union nationale et la récupération politique de la vague d'émotion qui a balayé la France en janvier 2015 et celles qui critiquaient la ligne

81. Pascal Ory, *Ce que dit Charlie...*, op. cit., p. 27.

82. Romain Badouard, « *Je ne suis pas Charlie*, pluralité des prises de parole sur le web et les réseaux sociaux », in *Le défi Charlie, les médias à l'épreuve des attentats*, op. cit., p. 187-219.

éditoriale de Charlie Hebdo, les unes plus conservatrices sur un « mode idéologique », les autres, assimilables aux « musulmans ordinaires » de France, accusant le journal d'entretenir de manière consciente l'hostilité envers l'islam. À Rennes par exemple, rapporte Maëlle Bazin, les archivistes ont collecté après les attentats de janvier deux pancartes sur lesquelles on peut lire : « Je ne suis pas Charlie mais je suis son ami – Liberté Fraternité » et « Je ne suis pas Charlie mais je soutiens les victimes. Merci GIGN, merci RAID⁸³ ». Ainsi voit-on que si élan de solidarité il y avait, les voix minoritaires discordantes ne doivent pas pour autant être occultées : celles-ci transparaissent dans les fonds de témoignages des attentats de janvier.

La finalité de ces collectes consistait donc à conserver la mémoire de l'émotion, de la sidération, la stupéfaction, la tristesse voire la révolte, l'indignation, ressenties par la population après les attaques terroristes et à sauvegarder la mémoire des mobilisations exceptionnelles qui ont suivi.

Mais alors, si les marches républicaines des 10 et 11 janvier 2015 notamment, avec leurs 4 millions de participants et leurs images très largement diffusées dans les médias, sont d'ores et déjà entrées dans l'Histoire, à quoi bon conserver ces traces ? Ces collectes de témoignages post attentats étaient-elles nécessaires ?

De même, les archives audiovisuelles, de la presse, de la justice et des forces de police n'auraient-elles pas suffi à en garder la mémoire ?

1.2) LA NECESSITE DES COLLECTES EN QUESTION

Toute la question est de savoir si la mémoire de ces moments de solidarité est tributaire des témoignages collectés. Les chaînes d'information ayant montré en boucle les images des manifestations et des rassemblements spontanés de janvier et de novembre, les journaux ayant publié de nombreuses photos de ces mémoriaux improvisés devant les mairies des grandes villes françaises, les archives audiovisuelles et de la presse auraient peut-être été suffisantes.

L'Institut national de l'audiovisuel (INA) conserve notamment au titre du dépôt légal, **123 chaînes de télévision et de radio, captées 24h/24** et plus de **14 000 sites Web média**. Dans l'Inathèque⁸⁴ (service de consultation des archives audiovisuelles de l'INA et des fonds du dépôt légal de la radio télévision française), la recherche « **Attentats janvier 2015** » donne 3 721 résultats, dont :

- 2007 enregistrements radio [*France Info, Europe 1, RTL, RMC, La Chaîne Info, Radio France Internationale, France Inter, France Culturel, etc.*] ;
- 1116 enregistrements câble, satellite et TNT [*France 24, I>TÉLÉ, BFM TV, France O, France 2, France 5, TF1, Canal+, France 3, M6, ARTE, etc.*] ;

83. Maëlle Bazin, « Quand les archives collectent la mémoire de l'éphémère », *Place Publique, op. cit.*, p. 108.

84. <http://www.inatheque.fr/>

- 391 enregistrements télévision hertzienne ;
- 207 enregistrements télévision régionale.

Dans les archives en ligne du journal *Le Monde*⁸⁵, 687 éléments sont également trouvés en résultats de la recherche : « Attentats Charlie Hebdo » / entre le 07/01/2015 et le 31/12/2015, donnant accès à des articles aux titres éloquentes : « Ce jour où un peu partout en France, on a crié : *Je suis Charlie* » (08/01/2015) ; « Contre le terrorisme, la plus grande manifestation jamais recensée en France » (12/01/2015) ; « C'était le 11 janvier » (12/01/2015) ; « Des attentats à la marche républicaine, cinq jours en France » (14/01/2015), etc. L'ensemble de ces articles, images et heures d'enregistrements, complété par les archives contemporaines de la justice⁸⁶ et les archives de la préfecture de police n'aurait-il pas fait l'affaire pour garder une trace de ces élans et mobilisations exceptionnels ? Pour rappel, le service de la mémoire et des affaires culturelles (SMAC) de la préfecture de Police a pour mission d'accueillir les chercheurs, consultants et visiteurs venant étudier ou découvrir leurs fonds d'archives et iconographiques. Il se présente ainsi :

- « • une continuité et une cohérence archivistique de l'histoire policière uniques en France, sur plus de cinq siècles et plus d'une dizaine de kilomètres linéaires de documents conservés sur plusieurs sites ;
- près de 2 millions d'images, tous supports confondus ;
- 3 000 consultants, étudiants et chercheurs accueillis chaque année ;
- 14 000 visiteurs pour le musée, où sont exposées certaines des pièces d'archives importantes de notre Histoire, et près de 50 000 participants lors de chaque manifestation culturelle européenne ;
- un rayonnement médiatique (TV, presse écrite et multimédia) qui séduit de plus en plus d'universitaires, documentaristes ou écrivains⁸⁷. »

De même, plusieurs services d'archives (Annecy, Lyon, Paris, Toulouse, etc.) ou directions de la Communication de grandes villes (Annecy, Toulouse, etc.) ont également mené, en marge de ces événements, plusieurs campagnes photographiques des rassemblements spontanés et des témoignages *in situ*. Ces reportages ont permis de conserver une vue d'ensemble, un panorama des messages



85. Service d'archives en ligne, *LeMonde.fr*, <http://www.lemonde.fr/recherche/>

86. <http://www.archives-judiciaires.justice.gouv.fr/index.php>

87. Plaquette de présentation du service d'archives de la préfecture de Police, <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaître/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Les-archives-de-la-prefecture-de-police#ancre-1>

déposés et de garder une trace numérique des hommages trop abîmés ou éphémères (graffitis, messages laissés à la craie, fleurs, etc.) pour être collectés. Rien que pour la ville de Toulouse, 1 234 photos des documents place du Capitole et des rassemblements et manifestations de janvier et de novembre peuvent être librement consultées sur le site des Archives municipales. **C'est pourquoi, à l'instar de certains archivistes, on peut se demander si ces campagnes photographiques des documents dans leur contexte ne rendent pas au final leurs collectes superflues.**

D'ailleurs, gardant la mémoire *in situ* de tous ces messages, ces reportages photographiques ne sont-ils pas plus intéressants et pertinents que les témoignages archivés eux-mêmes ? Sortis de leur contexte de production, conservés dans les épis impersonnels des magasins d'archives, ces documents ont-ils encore quelque chose à nous dire ? **Peut-on archiver une émotion ou du moins des pièces à forte charge émotionnelle sans que celle-ci ne s'étiole ?** La question est ouverte.

1.3) HORS CONTEXTE, CES DOCUMENTS ONT-ILS ENCORE UN SENS ?

« Si l'accumulation des écrits ne rencontrait aucun obstacle dans les rues de New York, leur conservation demeurerait impossible, car aucune protection n'était envisagée. Les pratiques d'écriture à ciel ouvert [...] n'avaient aucun avenir. Elles ne prenaient sens que du fait de leur publicité immédiate, de leur rapport à l'actualité, de leur capacité à s'offrir au partage⁸⁸. »

Béatrice Fraenkel,

Les écrits de septembre, New York 2001

S'agissant des témoignages déposés par les new-yorkais après les attentats du 11 septembre, Béatrice Fraenkel parle d'*écriture périssable* : si on ne pouvait matériellement pas les conserver, ces messages auraient été de toutes façons vidés de leur sens une fois sortis de leur contexte, nous dit-elle. Qu'en est-il alors de ceux produits en France après les attentats de 2015 que l'on a collectés pour conserver la trace d'une émotion collective ? Pour avoir travaillé pendant trois mois sur les témoignages des attentats du 13 novembre conservés aux Archives de Toulouse, je peux dire qu'ils perdent beaucoup de leur force et de leur intensité une fois consultés *à froid*, dans leurs pochettes de conditionnement neutres : devant le caractère répétitif et finalement impersonnel des messages, on en vient même parfois à se demander pourquoi ils ont été collectés... Et le contraste est flagrant avec l'émotion qu'ils dégagent et suscitent pourtant, dès lors qu'ils se trouvent encore sur l'un de ces mémoriaux éphémères.

88. B. Fraenkel, *Les écrits de septembre...*, *op. cit.*, p. 93.

Mis en scène au gré des productions et des dépôts de la population, ornés de bougies, de bouquets de fleurs, de photos des victimes des attentats, les témoignages *in situ* possèdent une charge émotionnelle forte. Provient-elle du voisinage de tous ces documents mis ensemble, de leur accumulation, que l'on ne perçoit plus forcément quand on les consulte, pièce à pièce, dans un dépôt d'archives ? Ou bien de la symbolique que revêtent ces autels ou mémoriaux spontanés devant lesquels l'on vient surtout se recueillir et faire son deuil ? Sans doute un peu des deux. Quoi qu'il en soit, dès lors qu'on les extrait du contexte d'hommage, de recueillement et de deuil dans lequel ils ont été produits et déposés, les témoignages deviennent, à quelques exceptions près, de simples messages laconiques répétant à l'envi les mêmes mots. Ainsi, même une photo d'un témoignage pris dans son contexte est-elle plus significative, parlante et chargée en émotion que le témoignage lui-même dès lors qu'il est archivé.

Au cours d'un entretien, le directeur des Archives de Lyon, Louis Faivre d'Arcier, tenait sensiblement le même discours, évoquant une « dénaturation des documents dès lors qu'on les enlève du site⁸⁹ ». Décontextualisés, les témoignages perdent un peu de leur signification et résonance d'origine : documents émotionnels à la base, ils deviennent de simples messages sommaires. De même, ce dernier établit un parallèle intéressant avec les objets archéologiques qui, une fois exhumés et conservés dans des musées, sont placés de la même façon hors de leur contexte d'origine.

Cette problématique me renvoie inlassablement à la vision hégélienne de la fin de l'art développée dans son *Esthétique* notamment, selon laquelle une fois conservées dans des musées, les œuvres d'art du passé perdent leur dimension spirituelle d'origine, voire leur signification première. Bien qu'elle concerne des œuvres d'art, cette théorie ne pourrait-elle pas s'appliquer aussi à ces créations que sont les témoignages des attentats ? La théorie hégélienne n'éclaire-t-elle pas ce qui se produit dès lors que l'on archive ces messages dont le sens, la raison d'être ne pourront qu'échapper à ceux qui les consulteront dans le futur ?

« Les statues sont maintenant des cadavres dont l'âme animatrice s'est enfuie, les hymnes sont des mots que la foi a quittés. [...] Aux œuvres des Muses manque la force de l'esprit qui voyait jaillir de l'écrasement des dieux et des hommes la certitude de soi-même. Elles sont désormais ce qu'elles sont pour nous : de beaux fruits détachés de l'arbre ; [...] il n'y a plus la vie effective de leur être-là, ni l'arbre qui les porte, ni les éléments qui constituaient la substance, ni le climat qui faisait leur déterminabilité ou l'alternance des saisons qui réglait le processus de leur devenir. Ainsi le destin ne nous livre pas avec les œuvres de cet art leur monde, le printemps et l'été de la vie éthique dans lesquels elles

89. Entretien téléphonique du 26/05/2016.

fleurissaient et mûrissaient, mais seulement le souvenir voilé ou la recollection intérieure de cette effectivité⁹⁰. »

Une œuvre d'art du passé, chez Hegel, n'a véritablement de sens que pour les hommes et la société qui l'ont produite et dont elle reflète l'activité, l'esprit : sortie du contexte dans lequel elle a été créée, elle se transforme en **œuvre morte**, dont la signification, la dimension spirituelle d'origine ne peuvent que nous échapper. De la même manière, **les témoignages une fois archivés et coupés du fort contexte émotionnel dans lequel ils ont été produits et dont ils devaient paradoxalement garder la trace, deviennent une somme de messages impersonnels et laconiques.**

On peut ainsi s'interroger sur le bien-fondé de ces collectes de témoignages qui n'auront **peut-être**, dans 100 ans, aucun sens pour les générations futures qui les consulteront à froid, sans avoir connu, ni vécu ces événements.

2) Pour leur défense

2.1) DES SOURCES HISTORIQUES RENOUVELEES

Sans parler ici de l'émotion qui les a engendrés et qui s'étiolle dès lors qu'ils sont archivés, on peut toutefois accorder à ces messages post attentats **une vertu**, celle de **consigner les mots et les témoignages des oubliés de l'Histoire**. Produits par une foule d'anonymes, ces témoignages post attentats permettent en effet de bénéficier d'un autre éclairage sur ces événements et d'en compléter l'histoire *officielle*, dont les sources sont fournies par les archives publiques. Déposés par la population en réaction aux attaques terroristes, ces documents sont autant de **témoignages de la façon dont les attentats ont été vécus de l'intérieur**. S'ils ne conservent pas, la plupart du temps, l'émotion qui les a produits, ils fixent cependant les formules, les mots, les signes, les moyens graphiques utilisés par la population en réponse à ces événements tragiques.



Témoignages déposés sur la façade du Capitole, à Toulouse, après les attaques de janvier.

90. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*, tome II, Paris, Aubier, 1941, traduction Jean Hyppolite, p. 261.

Dans la *sociologie des attentats* qu'il propose, et pour étudier la manière dont les individus ont réagi à ces derniers, Gérôme Truc prend pour base de son travail ces témoignages et productions de la population qu'il qualifie volontiers de *source atypique* et *inédite* : « Pour l'essentiel, écrit-il dans l'introduction de son ouvrage, ce livre s'appuie [...] sur **une source atypique et inédite** : les innombrables messages que des gens ont adressés aux victimes des attentats du 11 septembre, de Madrid et de Londres pour exprimer leur solidarité. [...] ces messages permettent de saisir à l'échelle individuelle les ressorts de la réaction collective à l'attentat⁹¹ [...]. »

Gardant la trace, la mémoire de tout un panel de réactions de la population aux attentats, ces témoignages viennent ainsi enrichir les archives publiques, sources officielles de l'Histoire. Mais n'est-ce pas d'ailleurs la finalité de tout **fonds d'archives privées**⁹² ? « La mémoire nationale serait lacunaire si elle ignorait l'histoire des personnes, des familles, des entreprises, des associations, des syndicats, des cultes⁹³ [...] » souligne Jean-Pierre Babelon. Ainsi ces témoignages permettent-ils de varier les angles de vue sur ces événements, en nous montrant les attentats à travers le prisme de la population : et « [...] plus on a de points de vue, explique François Bordes, plus cela facilitera le travail d'histoire et sera utile à la mémoire⁹⁴ ».

Interrogé sur l'intérêt des témoignages collectés par les Archives de Toulouse au lendemain des attentats de janvier, F. Bordes abonde dans ce sens : « ce sera intéressant pour les chercheurs. C'est émouvant d'avoir eu **autant de réactions épidermiques et spontanées**. C'est une première dans l'histoire de Toulouse. Au lendemain d'AZF, alors que la ville était sous le choc, en plein traumatisme, il y avait eu des marches silencieuses, énormément d'émotion, mais les Toulousains ne s'étaient pas exprimés de cette manière. Il aurait été dommage que ces nombreux témoignages ne restent pas dans la mémoire de la cité⁹⁵. » Ces propos me semblent intéressants et révélateurs de l'intérêt de ces collectes - surtout pour une ville particulièrement touchée par les attentats comme Paris. F. Bordes rappelle ainsi que nous n'avons pas de trace de la manière dont l'explosion de l'usine AZF en septembre 2001 a été perçue par les Toulousains pourtant très meurtris par l'événement. **Une absence de témoignages, de messages produits par la population suite à ce fait marquant de l'histoire**

91. G. Truc, *Sidérations. Une sociologie des attentats*, op. cit., p. 8.

92. À ma connaissance, seuls les archivistes de Rennes ont classé ces témoignages en archives publiques, sans en être totalement satisfaits. « D'un côté, on peut considérer qu'il s'agit d'archives privées, produites par des citoyens nombreux et pour la plupart inconnus et difficilement identifiables. D'un autre côté, on peut penser que ce sont des archives publiques, étant donné que la collecte a été effectuée à la demande expresse de la maire. [...] **Notre choix se porte donc, sans satisfaction complète, vers l'hypothèse d'un versement du cabinet de la maire.** » Marie Penlaë, in *Archivistes ! La Lettre de l'Association des archivistes français*, avril/juin 2015, op. cit., p. 19.

93. Jean-Pierre Babelon, *Les archives, mémoire de la France*, Paris, Gallimard, 2008, p. 75.

94. *Intr@mag*, journal d'information du personnel de la mairie de Toulouse, avril 2015, n° 33, p. 6.

95. François Bordes in « Charlie Hebdo : les messages du Capitole entrent dans l'Histoire », par Frédéric Charmeux, La Depeche.fr, 17/01/2015, <http://www.ladepeche.fr/article/2015/01/17/2030826-charlie-hebdo-les-messages-du-capitole-entrent-dans-l-histoire.html>

toulousaine, qu'*a posteriori* (quinze ans après), on en viendrait presque à déplorer... et ce malgré les archives de la presse et de la justice collectées au moment de l'explosion et lors du procès AZF qui peuvent pourtant nous aider à documenter ce moment particulier.

Aurait-on regretté dans quelques années de ne pas avoir sauvegardé les témoignages des attentats de 2015 ?

De même, entendant renouveler et diversifier les sources de l'Histoire, **les collectes des témoignages des attentats ne s'apparentent-elles pas un peu à celles menées par les services d'archives orales depuis quelques années ?** « Dès les années 1980, explique Jean-Pierre Babelon, dans le sillage d'un retour aux sources [...], les directeurs des Archives territoriales ont lancé des campagnes de collectes sur le terrain de témoignages sonores, récits de vie des grands témoins ou des oubliés de l'histoire susceptibles de compléter les sources écrites⁹⁶. » Les archives orales abordant l'Histoire d'un point de vue singulier, du point de vue de ceux qui en ont été les témoins, ne peut-on faire un parallèle entre ces deux types de collectes ? Si ces démarches de collectes de témoignages de particuliers ne sont pas semblables dans leur organisation (les collectes d'archives orales étant très encadrées : règles à respecter, signatures de documents contractuels, etc.), ne le sont-elles pas **dans leurs intentions** ?

Enfin, du point de vue des sources historiques qu'elles permettent de compléter, ces collectes de témoignages post attentats ne peuvent-elles pas être rapprochées aussi de la **Grande Collecte** ? Lancée à l'occasion du centenaire de la guerre 1914-1918 par le réseau des Archives de France, la Bibliothèque nationale de France et la Mission du Centenaire, cette collecte de documents autour de la Grande Guerre était ainsi légitimée : « par son ampleur et sa durée, la Première Guerre mondiale a touché l'ensemble de la population française. **Cet événement exceptionnel a suscité la rédaction de multiples documents** d'archives personnelles : correspondances entre les soldats et leurs proches, carnets de croquis pris sur le vif au milieu des combats, souvenirs écrits après la guerre... Ces documents d'archives privées, auxquels s'ajoutent parfois des souvenirs familiaux, complètent les collections déjà conservées dans le réseau des archives et des bibliothèques publiques⁹⁷. »

Recueillant la parole, même laconique, des oubliés de l'Histoire, d'une foule d'anonymes touchés par les attentats, ces collectes de témoignages ne sont finalement peut-être pas si atypiques et isolées qu'il n'y paraît : celles-ci pouvant s'inscrire, **dans leur intention**, dans la lignée des collectes menées par les services d'archives orales ces dernières années et par les services d'archives privées dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre.

96. J.-P. Babelon, *Les archives, mémoire de la France*, op. cit., p. 47.

97. Site de La Mission du Centenaire 14-18, <http://centenaire.org/fr/la-grande-collecte>

2.2) UN CORPUS DEJA SOLLICITE PAR DES CHERCHEURS DE DISCIPLINES VARIEES

Or, ces sources renouvelées et *atypiques* - selon le mot de G. Truc - que représentent les témoignages des attentats sont d'ores et déjà sollicitées voire étudiées par des chercheurs en histoire, en sociologie, en linguistique, etc.

En janvier et en novembre 2015, interpellée par la violence des attaques terroristes, leur traitement dans les différents médias et l'ampleur des réactions de la population, la communauté scientifique s'est largement mobilisée : les chercheurs en sciences sociales, en particulier, pour essayer de « donner sens aux attentats - et plus encore à ce qui les a causés⁹⁸ ».

Après les attentats contre *Charlie Hebdo* et l'épicerie de la porte de Vincennes, l'intérêt de la communauté scientifique pour ces événements, leurs causes et leurs effets, ainsi que leur traitement médiatique a été tel qu'« en précisant 'Résultats à partir de 2015', la recherche de l'expression 'Charlie Hebdo' sur la base de données numérique *Google Scholar* effectuée début octobre 2015 obtient 1 990 résultats référençant des publications ou commentaires scientifiques. Moins d'un an après les événements concernés, cette profusion suggère que la communauté scientifique a ressenti une urgence (par rapport au rythme habituel de ses travaux) à traiter le sujet⁹⁹ [...] ». Et en effectuant une recherche identique ce jour (09/08/2016), ce sont 4 810 résultats que l'on obtient, montrant que l'intérêt pour le sujet n'a pas diminué...

En novembre 2015, peu après la nouvelle série d'attaques qui a touché la France, Alain Fuchs, président du CNRS, a même lancé un appel à projets (*cf. Annexe 4*). Intitulé *Attentats-Recherche*, cet appel s'adressait à tous les porteurs d'un projet de recherche « sur tous les sujets pouvant relever des questions posées à nos sociétés par les attentats et leurs conséquences, et ouvrant la voie à des solutions nouvelles - sociales, techniques, numériques¹⁰⁰ ». À la suite de cet appel, 53 propositions ont été retenues sur les 202 reçues au 31/01/2016, parmi lesquelles **une majorité relevant des sciences humaines et sociales** (sociologie, histoire, philosophie, communication, sciences politiques, économies, etc.).

Parmi les projets qui ont déjà été sélectionnés et soutenus par le CNRS, plusieurs utilisent comme une des bases de leurs travaux, ces témoignages des attentats de janvier et novembre 2015. J'en donne ici deux exemples :

- le projet d'Hélène Frouard, **historienne au CNRS** portant sur *La construction d'une mémoire collective* consiste en « une étude globale du registre de condoléances déposées à la mairie du onzième arrondissement après les

98. Pierre Lefébure et Claire Sécail (dir.), *Le Défi Charlie, les médias à l'épreuve des attentats*, op. cit., Introduction, p. 11.

99. « Magnitude Charlie : un défi pour les sciences sociales », « Effets d'ondes sur la recherche », Pierre Lefébure, Katharina Niemeyer et Claire Sécail. *Ibid.* p. 348.

100. <http://intranet.cnrs.fr/intranet/actus/160225-attentats-recherche.html>

attentats de novembre. Il interroge la matérialité des témoignages post attentats et étudie, à travers des entretiens, les processus d'écriture. Il s'agit, à partir de ces témoignages, de mieux cerner la population directement et indirectement touchée par les attentats et la manière dont elle a été impactée¹⁰¹. » Projet qui fait tout particulièrement écho aux travaux d'analyse menés par Béatrice Fraenkel autour des écrits new-yorkais du 11 septembre.

- le projet mené par le sociologue **Gérôme Truc (ENS Cachan)** intitulé *REAT - La réaction sociale aux attentats : sociographie, archives et mémoire* a quant à lui pour finalité de réaliser « une sociographie fine des réactions suscitées dans la société française par les attentats de janvier et de novembre 2015¹⁰² ». Se basant à la fois sur des enquêtes ethnographiques dans les quartiers particulièrement touchés, sur les réactions ayant surgi sur les réseaux sociaux, **ce projet prendra également comme objets d'études les témoignages des attentats collectés par les Archives de Paris**. Ce dernier visant aussi, en effet, à valoriser *scientifiquement* le travail mené par les Archives de Paris sur les témoignages du 13 novembre 2015.

Témoignages des attentats de 2015 collectés par les services d'archives de Rennes, Saint-Étienne, Toulouse, etc. qui constituent aussi la base du travail de recherche de **Maëlle Bazin**, que j'ai eu l'occasion d'interroger. Doctorante en sciences de l'information et de la communication au Centre d'Analyse et de Recherche Interdisciplinaire sur les Médias (CARISM) à l'Institut Français de Presse (Université Paris 2), sa thèse sous la direction de Frédéric Lambert porte sur « Les écritures urbaines post attentats de janvier 2015 en France ».

Dans son article de recherche intitulé « L'énonciation d'un deuil national. **Usages de Je suis Charlie dans les écritures urbaines** », elle s'appuie sur un panel de 519 documents collectés par les Archives de Rennes, de Saint-Étienne et par le collectif des Balayeuses archivistiques LGBT. Consignant les formules, les mots utilisés par la population en réaction aux attentats de janvier, ces témoignages qui peuvent être patiemment consultés à la pièce et *disséqués* dans les dépôts d'archives ou sur leurs bases de données, constituent une source précieuse pour étudier la façon dont ces anonymes se sont approprié le slogan de Joachim Roncin. Sans ces témoignages des attentats sauvegardés, comment procéder alors à « une analyse sémiologique de la formule polysémique *Je suis Charlie*¹⁰³ » comme elle l'a fait, s'intéressant aussi bien aux *artifices de personnalisation* de ce slogan (par des symboles, des petites décorations) qu'au travail d'écriture manuscrite présents sur ces messages ?

101. Bilan « Attentats recherche » établi au 31/01/2016, *ibid*.

102. <http://isp.cnrs.fr/?Lancement-du-projet-REAT>

103. Pierre Lefébure et Claire Sécaïl (dir.), *Le Défi Charlie, les médias à l'épreuve des attentats*, op. cit., p. 159.

Dans ce cas précis, les archives de la presse et de l'audiovisuel n'y auraient pas suffi : ces dernières n'offrant qu'une vision d'ensemble, trop générale et grossière, des documents déposés.

Et je n'ai pas encore évoqué les *Archives Charlie* à la bibliothèque d'Harvard, projet collaboratif lancé à l'issue des attentats de janvier par la prestigieuse université américaine. « Le but principal du projet [...], peut-on lire sur le site qui lui est consacré, est de préserver des documents manuscrits, imprimés, digitaux et éphémères produits à la suite de ces événements. [...] Les spécialistes utiliseront ces archives comme sources pour des recherches dans différents domaines et disciplines. Les enseignants et les élèves s'en serviront comme banque de données et ressource pour le développement de matériel pédagogique¹⁰⁴. » Tout un chacun est convié à participer au projet et à envoyer des témoignages documentant ce moment particulier : photos, textes, affiches, badges, banderoles, dessins mais aussi journaux, site web, tweets, etc. sont acceptés. Plusieurs services d'archives français sont déjà en lien avec la bibliothèque d'Harvard et participent à cette initiative. Une copie numérique des témoignages (assortis de leurs fiches descriptives) composant le fonds 76Fi « Je suis Charlie » conservé et traité par les Archives municipales de Toulouse après les attaques de janvier compose désormais une partie de leur fonds.

Fournissant ainsi des sources, des fonds pour les chercheurs, les collectes des témoignages des attentats n'ont-elles pas eu aussi pour vertu de réaffirmer - bien malgré elles - le rôle et les grandes missions des Archives ? Et qui plus est, devant les médias ?

2.3) VERS UNE REAFFIRMATION DU RÔLE ET DES MISSIONS DES ARCHIVES ?

Dans sa présentation au troisième volume des *Lieux de Mémoire*, Pierre Nora d'énoncer au sujet des Archives nationales : « [...] ce socle de la mémoire historique de la France bascule aujourd'hui, explose et implose par sa prolifération matérielle, **perd son monopole de mémoire au profit d'autres supports et points d'appui, en particulier l'image**¹⁰⁵ [...]. »

Face à la place grandissante occupée aujourd'hui par l'image et par voie de conséquence par les archives de l'audiovisuel, ces collectes de témoignages, impulsées pourtant le plus souvent par les élus, **n'ont-elles pas permis aux services d'archives municipaux de réaffirmer leur rôle de gardien historique de la mémoire ?** Si ces collectes de témoignages post attentats n'avaient pas été menées, les archives audiovisuelles, des sites Web médias et de la presse n'auraient-elles pas finalement supplanté le rôle des Archives traditionnelles ?

104. Site des Archives Charlie à Harvard. <http://cahl.io>

105. *Les Lieux de mémoire*, tome III, *op. cit.*, p. 3874.

À ce sujet, Bruno Delmas va même jusqu'à écrire *que leur destin semble aujourd'hui échapper aux archivistes publics*¹⁰⁶ : on assiste en effet « à la substitution des Archives nationales dans leurs missions publiques par d'autres organismes de statuts divers¹⁰⁷ » comme la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP - qui possède un service d'archives conservant les fonds de politiciens français du 20^e siècle), l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC - fonds d'archives des maisons d'éditions et d'écrivains), etc.

Et que dire alors de l'INA à qui ont été confiées la collecte et la conservation des programmes de la télévision, de la radio et des sites Web médias ? S'agissant du développement et de l'importance des archives audiovisuelles, le constat établi par B. Delmas étaye les dires de Pierre Nora : « La masse des archives conservées par l'Institut français de l'Audiovisuel (INA), rapportée en mètres linéaires de stockage, est le tiers (130 km pour 60 ans d'archives) de celle des archives classiques conservées aux Archives nationales (350 km pour 14 siècles d'archives)¹⁰⁸ » ! Dès lors, on comprend pourquoi ces collectes post attentats peuvent être perçues *a posteriori* comme un acte de résistance, un moyen pour les Archives traditionnelles de confirmer et de **renforcer leurs rôle et fonction mémoriels d'origine** : celles-ci ayant pour mission fondamentale de préserver la mémoire des événements et de fournir les sources nécessaires au travail de l'historien. **Or, comment constituer ces sources mémorielles si ce n'est justement par les collectes de documents, quelles et quels qu'ils soient ?**

De même, au moment et à l'issue de ces collectes post attentats, l'action de plusieurs archivistes - directeurs d'Archives municipales, agents, restaurateurs - d'habitude laissée dans l'ombre, a-t-elle été médiatisée. La somme d'articles publiée sur le sujet dans la presse traditionnelle ou sur Internet en janvier et novembre 2015, et abondamment citée dans ce travail, en est la preuve criante. Dans la presse, à la radio, à la télévision, les archivistes ont été longuement et assez inhabituellement interrogés sur leur travail de collecte, conservation, classement et communication de ces témoignages particuliers qu'ils ont patiemment expliqué. On pourrait objecter ici que l'action des archivistes municipaux ainsi mise en lumière n'est pas traditionnelle : celle-ci s'éloignant de leur mission de collecte des archives publiques et sortant du cadre habituel à divers endroits. Cependant, ces collectes post attentats n'en ont pas moins exigé des archivistes qu'ils procèdent à la sauvegarde patiente des témoignages, qu'ils les conservent, les classent et les communiquent au public. Ainsi, bien qu'atypiques et extraordinaires, ces collectes constituent toutefois une **illustration médiatisée des 4 étapes**

106. B. Delmas, *La société sans mémoire...*, op. cit., p. 116.

107. *Ibid.* p. 122.

108. *Ibid.* p. 127. Cette comparaison mérite tout de même d'être nuancée : celle-ci faisant abstraction des kilomètres d'archives conservés par les Archives départementales et communales. Ainsi, selon le *Rapport annuel 2014 des Archives de France*, 431 kml sont stockés aux Archives nationales ; 118,3 aux Archives régionales ; 2 532 aux Archives départementales et 738,1 aux Archives municipales et intercommunales, soit un total de 3 819,42 kml d'archives classiques conservés.

de la chaîne de traitement archivistique. De même, pour expliquer au public ou aux médias en quoi consistait justement le caractère « hors-normes » de ces collectes, les archivistes ont-ils été obligés d'en rappeler et vulgariser les règles et la procédure habituelles.

Ces sauvegardes singulières ont ainsi donné lieu à une **rencontre inattendue** entre le monde des archives/archivistes - travailleurs de l'ombre ? - et celui de l'actualité brûlante au cœur de toutes les attentions médiatiques. Bien malgré eux et dans le cadre de ces collectes atypiques et hors-normes, les archivistes se sont vu donner l'occasion de réaffirmer leur rôle de gardien de la mémoire historique sous les feux des médias.

D'ailleurs, face à l'implosion d'autres supports mémoriels et à la place grandissante de l'image, **les Archives n'ont-elles pas justement tout intérêt à se renouveler et à ouvrir leurs collectes à d'autres formes et types de documents**, comme cela a été le cas pour nos collectes de témoignages des attentats ? N'est-ce pas l'un des enjeux des Archives de demain ? comme le pense B. Delmas militant en faveur d'une collecte élargie des archives dans l'intérêt public :

« L'histoire se lance [...] dans des simulations et des reconstitutions de plus en plus complexes des sociétés et des phénomènes des siècles passés. Déjà les ordinateurs permettent aux archéologues de retrouver la place d'origine de chaque pierre d'un édifice écroulé et de le reconstruire exactement. Dans le même temps, **l'histoire aura un besoin renouvelé de données des archives**, et en particulier **de données infimes**, pour cela jusqu'alors négligées mais qui, traitées massivement, pourront ouvrir de nouvelles voies à la connaissance¹⁰⁹. »

L'avenir nous dira quelles voies et pistes ont ouvertes les différents projets lancés suite à l'appel « Attentats-Recherche » d'Alain Fuchs...

109. B. Delmas, *La société sans mémoire...*, op. cit., p. 163.

CONCLUSION

Contexte exceptionnel, collectes en mode « sauvetage » ou « commando » réalisées dans la rue, sous la pluie, de documents atypiques, sous le regard d'une foule d'anonymes faisant encore son deuil... Face au caractère *extra* ordinaire de ces collectes de témoignages post attentats, les archivistes chargés de leur traitement ont été - et on le serait à moins -, dépassés. Chargés - sommés pour certains -, de sauvegarder ces documents en urgence, dans un contexte émotionnel fort et sous l'œil attentif - la pression ? - des médias, les archivistes ont dû s'adapter, faire montre de réactivité. Et faire des choix qui parfois, avec du recul, ne les satisfont pas. Devant le caractère inédit et hors-norme de la situation, sans méthode pour le traitement de ces documents particuliers, ils ont dû faire au mieux : certains traitant ces documents comme des archives publiques, d'autres comme des archives privées, certains allant même jusqu'à collecter des objets tels des doudous, crayons, citron, etc. et des exemplaires de journaux qui, d'ordinaire, n'ont rien à faire dans des dépôts d'archives... Mais à situation exceptionnelle, méthodes et moyens exceptionnels : collecte des témoignages de novembre étendue sur plusieurs mois à Paris, réquisition de salles pour le séchage et le stockage des documents, d'agents pour récupérer, restaurer et classer ensuite les témoignages. Sans parler de l'imbroglio juridique qui a amené les archivistes à contourner un peu les règles et à finalement édicter les leurs.

Au regard de toute l'agitation suscitée dans les services d'archives par ces collectes post attentats, on en vient ainsi à se poser la question de leur intérêt et de leur **caractère raisonnable**. Or, n'est-ce pas justement la clé de ces collectes de témoignages qui, pour avoir du/un sens, doivent avant tout **être raisonnées** ? Encadrées, pensées, mûries, comme celles menées à Toulouse (collectes des seuls documents originaux en bon état), celles-ci éviteraient sans doute de tomber dans certaines dérives : l'essentiel n'étant pas de collecter pour collecter, ni de tout conserver. L'intérêt de ces collectes n'est-il pas de fournir aux chercheurs en histoire, sociologie, linguistique, etc. un panel de témoignages documentant ces moments particuliers et la façon dont ils ont été vécus de l'intérieur ? Car s'il est vrai que sortis de leur contexte, ces témoignages perdent beaucoup de l'émotion dont ils devaient pourtant conserver la trace, ces derniers peuvent constituer des sources inédites et atypiques pour les chercheurs. Et ouvrir de nouvelles voies à la connaissance ? Seul l'avenir nous le dira.

Ainsi, tout l'enjeu de ces collectes de l'éphémère est-il aujourd'hui d'en définir les règles, de les encadrer et d'établir une méthode pour les mener au mieux. Car va-t-on procéder de même pour chaque attentat qui survient en France ? Quand on voit la quantité d'objets et de messages déposés tout le long de la promenade des Anglais, le travail des archivistes s'annonce colossal. D'où l'intérêt de réfléchir à présent sur ces collectes de témoignages, d'être conscients des questions qu'elles soulèvent, des moyens humains et financiers qu'elles engagent.

La question se pose ainsi aux archivistes de savoir à **quel type d'événements s'en tenir**. Va-t-on/Doit-on collecter la mémoire de tous les mouvements éphémères ? Qu'en est-il par exemple des documents produits par Nuit debout ? Quelles limites fixer à ces collectes ? La question fondamentale finalement n'est-elle pas de savoir où s'arrêter de collecter ? « [J]e reste troublé, écrit Paul Ricoeur dans *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, par **l'inquiétant spectacle que donnent le trop de mémoire ici, le trop d'oubli ailleurs**, pour ne rien dire de l'influence des commémorations et des abus de mémoire - et d'oubli. **L'idée d'une politique de la juste mémoire est à cet égard un de mes thèmes civiques avoués**¹¹⁰. »

110. Paul Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris : Éditions du Seuil, 2003, coll. « Points Essai », Avertissement, p. I.

BIBLIOGRAPHIE

Archivistique

- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS, *Abrégé d'archivistique*, Paris, AAF, 2012.
- BABELON, Jean-Pierre, *Les archives, mémoire de la France*, Paris, Gallimard, 2008, coll. « Découvertes Gallimard, Culture et société », n° 536.
- BASTIEN, Hervé, *Le droit des archives*, Paris, Direction des Archives de France/La Documentation française, 1996.
- COUTURE, Carol, *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Sainte-Foix, Presses de l'Université du Québec, 1999, coll. « Gestion de l'information ».
- DELMAS, Bruno, *La Société sans mémoire : propos dissidents sur la politique des archives en France*, Paris, Bourin, 2006.
- DELMAS, Marie-Claude, « De quelques grands principes méthodologiques : préserver pour transmettre », in *Les archives au fil du temps*, sous la direction de Jean-Pierre Babelon et François Terre, Fondation Singer-Polignac, Paris, Perrin, 2002, p. 137-154.
- ÉCOLE DES CHARTES/AFNOR, *Dictionnaire des archives, de l'archivage aux systèmes d'information, français, anglais, allemand*, sous la direction de B. Delmas. Paris, Afnor, 1991.
- FARGE, Arlette, *Le Goût de l'archive*, Paris, éditions du Seuil, 1989, coll. « La librairie du xx^e siècle ».
- FAVIER, Jean, *Les archives*, Paris, P.U.F., 2001, coll. « Que sais-je ? », n° 805.

Histoire

- BOUCHERON, Patrick, RIBOULET, Mathieu, *Prendre dates (Paris, 6 janvier - 14 janvier 2015)*, Lagrasse, Verdier, 2015, coll. « La petite jaune ».
- CERTEAU (de), Michel, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, coll. « Folio ».
- ORY, Pascal, *Ce que dit Charlie : treize leçons d'histoire*, Paris, Gallimard, 2015.
- POMIAN, Krzysztof, « Les archives » in *Les lieux de mémoire, tome III, Les France*, « De l'archive à l'emblème », sous la direction de Pierre Nora. Paris, Gallimard, 1997, coll. « Quarto », p. 3999-4067.

Philosophie

- AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, éditions du Seuil, 1991, coll. « Points Essai ».
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Phénoménologie de l'esprit*, II, Paris, Aubier, 1941, traduction Jean Hyppolite.
- RICOEUR, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, éditions du Seuil, 2003, coll. « Points Essai ».

Psychologie

- CYRULNIK Boris, ROMANO Hélène (dir.) *Je suis victime, l'incroyable exploitation du trauma*, Savigny-sur-Orge, éditions Philippe Duval, 2015.

Sociologie

- FRAENKEL, Béatrice, *Les écrits de New York. Septembre 2001*, Paris, Textuel, 2002.
- HALBWACHS, Maurice, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997.
- LEFEBURE Pierre, SÉCAIL Claire (dir.), *Le défi Charlie, les médias à l'épreuve des attentats*, Paris, Lemieux Éditeur, 2016.
- TRUC, Gêrôme, *Sidérations. Une sociologie des attentats*, Paris, P.U.F., 2016, coll. « Le lien social ».

Revue et périodiques

- *Archivistes ! La Lettre de l'Association des archivistes français*, avril/juin 2015, n°113, « Carnet de bord : Je suis Charlie », p. 16-21.
- *Charlie Hebdo*, numéro spécial, 6 janvier 2016, n°1224.
- *Comma*, 2003, « Missions et enjeux des archives dans les sociétés contemporaines » par Pierre Nora, p. 47-49.
- *Communications*, vol. 18, 1972, « L'événement monstre » par Pierre Nora, p. 162-172.
- *Intr@mag, journal d'information du personnel de la mairie de Toulouse*, avril 2015, n°33, « Les Archives : la mémoire de demain », p. 6-7.
- *Place Publique*, n°39, janvier 2016, « Quand les archives collectent la mémoire de l'éphémère » par Maëlle Bazin, p. 106-109.

Webographie

Dictionnaires

- DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE, *Dictionnaire de terminologie archivistique française*, 2000-2001.

www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/publications/terminologie-archivistique/

- EDITIONS LAROUSSE, *Dictionnaire de français*, <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

Ressources et textes juridiques de référence

- Code civil, Legifrance.gouv.fr, Article 9,

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006117610&cidTexte=LEGITEXT000006070721>

- Code pénal, Legifrance.gouv.fr,

– Article 226-1

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006165309&cidTexte=LEGITEXT000006070719>

– Article 421-1

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000023712838&dateTexte=20111204>

- Code de la propriété intellectuelle, Legifrance.gouv.fr, Article L113-2

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006161635&cidTexte=LEGITEXT000006069414&dateTexte=20060302>

- « Droit à l'image et protection de la vie privée », site du ministère de l'Intérieur,

<http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Mes-demarches/Papiers-Citoyennete/Vie-citoyenne/Fichiers-libertes-protection-de-la-vie-privee/Droit-a-l-image-et-protection-de-la-vie-privee>

- Loi n°2015-195 du 20 février 2015 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de la propriété littéraire et artistique et du patrimoine culturel, Legifrance.gouv.fr,

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2015/2/20/MCCB1421649L/jo#JORFSCTA000030262936>

Sites Internet

- Archives Charlie à Harvard : <http://cahl.io/> (consulté le 05/08/2016).

- Archives de la Justice, <http://www.archives-judiciaires.justice.gouv.fr/index.php>

- Archives de Lyon, « L'hommage des lyonnais aux victimes des attentats du 13 novembre »,

http://www.archives-lyon.fr/archives/sections/fr/zoom/13novembre/?&view_zoom=1

(consulté le 05/08/2016).

- Archives de Rennes, « Mémoire des attentats », présentation des fonds relatifs aux attentats de janvier et novembre 2015 :

<http://www.archives.rennes.fr/archives-et-inventaires/actualite-des-fonds/memoire-des-attentats-2015> (consulté le 05/08/2016).

- Archives de Saint-Étienne, « Hommages aux victimes des attentats de janvier 2015 », exposition virtuelle : <https://archives.saint-etienne.fr/article.php?larub=116&titre=hommages-aux-victimes-des-attentats-de-janvier-2015> (consulté le 05/08/2016).

- Archives de Toulouse, « Les témoignages des attentats de 2015 », dossier de valorisation : <http://www.archives.toulouse.fr/archives-en-ligne/consultez-les-archives-numerisees/temoignages-attentats> (consulté le 05/08/2016).

- L'Inathèque, service de consultation des archives audiovisuelles de l'Institut national de l'audiovisuel, et des fonds du dépôt légal de la radio télévision française, <http://www.inatheque.fr/>

- Institut des Sciences sociales du politique, « Lancement du projet REAT » <http://isp.cnrs.fr/?Lancement-du-projet-REAT>

- L'intranet du CNRS, <http://intranet.cnrs.fr/intranet/actus/160225-attentats-recherche.html>

- Mission du Centenaire 14-18, « La Grande Collecte », <http://centenaire.org/fr/la-grande-collecte>

- Service d'archives en ligne, Le Monde.fr, <http://www.lemonde.fr/recherche>

- Service de la mémoire et des affaires culturelles de la préfecture de police, <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaître/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Les-archives-de-la-prefecture-de-police#ancre-1>

Articles

- BERLAND, Lucile, POTTIER, Jean-Marie et ROUQUETTE, Cédric, « Comment la France est devenue un livre d'or à ciel ouvert ? », Slate.fr, 11/01/2016,

<http://www.slate.fr/story/112529/attentats-france-livre-or-ciel-ouvert>

(consulté le 17/07/2016).

- BLAVIGNAT, Yohan, « Attentats de Paris : le nettoyage du mémorial de la place de la République a commencé », Le Figaro.fr, 01/08/2016,

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/08/01/01016-20160801ARTFIG00248-attentats-de-paris-le-nettoyage-du-memorial-de-la-place-de-la-republique-a-commence.php>

(consulté le 02/08/2016).

- BONZOM, Nicolas, « Attentats à Paris : à Montpellier, les messages déposés sur la Comédie seront archivés », 20minutes.fr, 07/01/2016,
<http://www.20minutes.fr/montpellier/1761799-20160107-attentats-paris-montpellier-messages-deposes-comedie-archives> (consulté le 27/07/2016).
- BOUANCHAUD, Cécile, « Attentats de Paris : le colossal travail de mémoire des Archives de Paris », Europe 1.fr, 15/12/2015,
<http://www.europe1.fr/societe/attentats-de-paris-le-colossal-travail-de-memoire-des-archives-de-paris-2636761> (consulté le 28/07/2016)
- CALVET, Catherine et DAUMAS, Cécile, « La manifestation du 11 janvier est le type même de l'événement monstre », entretien avec Pierre Nora, Liberation.fr, 20/01/2015,
http://www.liberation.fr/france/2015/01/20/la-manifestation-du-11-janvier-est-le-type-meme-de-l-evenement-monstre_1184922 (consulté le 08/05/2016).
- CHABIN, Marie-Anne, « Provenance », publié dans « Billets en -ance », Impressions, expressions, le blog de Marie-Anne Chabin, 26/10/2015,
<http://www.marieannechabin.fr/category/billets-en-ance/page/2/> (consulté le 02/05/2016).
- CHARMEUX, Frédéric, « Charlie Hebdo : les messages du Capitole entrent dans l'Histoire », La Depeche.fr, 17/01/2015,
<http://www.ladepeche.fr/article/2015/01/17/2030826-charlie-hebdo-les-messages-du-capitole-entrent-dans-l-histoire.html> (consulté le 15/07/2016).
- DANIEL, Gilles, « Attentats de Paris : aux Archives de la ville, les hommages aux victimes sont éternels », Metronews.fr, 15/12/2015,
<http://www.metronews.fr/info/photos-attentats-de-paris-aux-archives-de-la-ville-les-hommages-aux-victimes-sont-eternels/mololcla6wBh7rHXsY> (consulté le 17/07/2016).
- DUFFE, Julien, « Ils prennent soin de vos hommages », 16/12/2015, Le Parisien.fr,
<http://atelier.leparisien.fr/sites/attentats-novembre-2015-paris/2015/12/16/ils-prennent-soin-de-vos-hommages/> (consulté le 29/07/2016).
- PAGESY, Hélène, « Les hommages sur la place de la République vont être effacés », Le Figaro.fr, 13/06/2016,
<http://www.lefigaro.fr/culture/2016/06/13/03004-20160613ARTFIG00237-attentats-la-statue-de-la-republique-bientot-restauree.php> (consulté le 08/05/2016).
- POMMIER, Sébastien, « Charlie, place de la République, ils entretiennent la mémoire », L'Express.fr, 07/01/2016,
http://www.lexpress.fr/actualite/societe/charlie-place-de-la-republique-ils-entretiennent-la-memoire_1751014.html (consulté le 28/07/2016).

- RAUX, Aude, « Attentats de Paris : que vont devenir les dessins et les messages de solidarité ? », Telerama.fr, 18/12/2015,
<http://www.telerama.fr/sortir/attentats-de-paris-que-vont-devenir-les-dessins-et-les-messages-de-solidarite,135824.php> (consulté le 28/07/2016).
- RONCIN, Joachim, « Comment j'ai créé *Je suis Charlie* », Liberation.fr, 13/01/2015,
http://www.liberation.fr/societe/2015/01/13/comment-j-ai-cree-je-suis-charlie_1180024 (consulté le 08/05/2016).
- SCHNEIDER, Frédérique, « Attentats de Paris, les hommages aux victimes archivés », La Croix.com, 16/12/2015,
<http://www.la-croix.com/Actualite/France/Attentats-de-Paris-les-hommages-aux-victimes-archives-2015-12-16-1393616> (consulté le 15/07/2016).
- SOULLIER, Lucie, « Attentats du 13 novembre : le mémorial du Bataclan aux Archives de Paris », Le Monde.fr, 14/12/2015,
http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/12/14/le-memorial-du-bataclan-aux-archives-de-paris_4831270_4809495.html (consulté le 14/03/2016).
- VIALA, Michel, « Attentats de janvier 2015 - Charlie et 13 novembre », La Depeche.fr, 07/01/2016,
<http://www.ladepeche.fr/article/2016/01/07/2251124-hommages-des-toulousains-ces-messages-font-partie-du-patrimoine.html> (consulté le 14/03/2016).
- WIEDER, Thomas, « Pour les historiens, le 11 janvier marquera l'Histoire », Le Monde.fr, 12/01/2015,
http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/01/12/un-jour-qui-fait-la-france_4554334_823448.html (consulté le 08/05/2016).

Podcasts audio

- CALVI, Yves et FARGE, Loïc, « Attentats à Paris : les témoignages du Bataclan seront archivés », RTL, 11/12/2015. <http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/attentats-a-paris-les-temoignages-du-bataclan-seront-archives-7780814927> (consulté le 23/01/2016).
- COMBIS-SCHLUMBERGER, Hélène, « Attentats de Paris : les hommages aux Archives », France Culture, 21/12/2015. <http://www.franceculture.fr/societe/attentats-de-paris-les-hommages-aux-archives> (consulté le 12/03/2016).
- SERRANO, Alice, « *Hommages après les attentats : un long travail d'archivage commence* », France Info, le 15/12/2016.
<http://www.franceinfo.fr/actu/societe/article/hommages-apres-les-attentats-un-long-travail-d-archivage-commence-752125> (consulté le 28/07/2016)

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- En couverture : La collecte toulousaine des témoignages du 13 novembre 2015. Photo Stéphanie Renard. Ville de Toulouse, Archives municipales, 4Num3. Licence CC 3.0 BY-SA.
- p. 11. *Je suis Charlie*, par Joachim Roncin. Licence libre CC0.
- p. 12. Paris, la place de la République vue du ciel, dimanche 11 janvier 2015. © AFP.
- p. 14. – En haut, Mémorial improvisé devant la mairie de Toulouse suite aux attentats du 13 novembre. Photo Stéphanie Renard. Ville de Toulouse, Archives municipales, 4Num2. Licence CC 3.0 BY-SA.
 - En bas, Mémorial new-yorkais post 11 septembre. Photo Béatrice Fraenkel in *Les écrits de septembre, New York 2001*. © Les éditions textuel, Paris, 2002.
- p. 31. Des messages aux victimes des attentats sèchent sur les étagères des Archives de Paris. © Europe 1/ Cécile Bouanchaud.
- p. 32. Témoignages extraits du fonds « Je suis Charlie ». Ville de Toulouse, Archives municipales, 76Fi. © Tous droits réservés.
- p. 33. Un témoignage, sur des milliers, séchant sur les rayonnages des Archives de Paris, en décembre 2015. © Radio France/Alice Serrano.
- p. 39. En haut, *Quand les coups de crayons sont plus forts que les coups de feu*. Ville de Toulouse, Archives municipales, 76Fi12. © Tous droits réservés.
- p. 39 (en bas), 40, 42. Témoignages post 13 novembre, place du Capitole. Photos Stéphanie Renard. Ville de Toulouse, Archives municipales, 4Num2. Licence CC 3.0 BY-SA.
- p. 45. *Je suis Charlie, policier, musulman, juif...* (12/01/15). Photo Madeleine Cambounet. Ville de Toulouse, Archives municipales, 5Num1. Licence CC 3.0 BY-SA.
- Annexe 2. Sélection d'objets conservés par les Archives de Rennes. © Tous droits réservés.

Annexe 1 : Répertoire méthodique - 2250 W
Collecte des messages « Charlie », Archives municipales de Rennes

2250 W
Versement du cabinet du maire
Collecte des messages "Charlie"

Répertoire méthodique

par Nicolas Massard
sous la direction de Romain Joulia, conservateur

2015

INTRODUCTION

FICHE DESCRIPTIVE

Lieu de conservation	FR AC 35238 / 2250 W
Producteur	Cabinet du maire (la collecte ayant été faite à la demande de la maire)
Cotes extrêmes	2250 W 1-31
Dates extrêmes	2015
Niveau de description	Groupe de documents
Importance matérielle	31 articles, 5,3 ml
Support	Papier, carton, textile, bois, verre
Modalité d'entrée	Versement du 14 janvier 2015 (n° entrée 2513)
Évaluation, tris et éliminations, sort final	Versement initial (6,6 ml) ; conservation définitive (31 articles, 5,3 ml)
Statut des archives	Archives publiques

HISTORIQUE

Suite aux attentats perpétrés le 7 janvier 2015 au siège du journal *Charlie Hebdo* et aux prises d'otages qui ont suivi le 9 janvier dans un supermarché cacher, porte de Vincennes, à Paris, et dans une imprimerie en Seine-et-Marne, la ville de Rennes a été traversée, comme bien d'autres, par une vague de ferveur républicaine. Pour conserver la mémoire de cet élan, une collecte des messages de soutien déposés place de la Mairie a été organisée le 14 janvier.

Au soir de la manifestation du dimanche 11 janvier, les manifestants ont déposé leurs messages et dessins de soutien dans la niche de l'hôtel de ville. Ce mémorial éphémère fait de papier et de carton, parsemé de bougies, de crayons par centaines et de fleurs, à l'instar de ce qui s'est érigé à Paris, place de la République, et ailleurs, était encore alimenté les jours suivants : de nombreux Rennais s'y pressaient chaque soir.

Le 14 janvier à 18 heures, la maire de Rennes, Nathalie Appéré, a présidé une cérémonie lors de laquelle elle a rendu hommage aux victimes tuées entre le 7 et le 9 janvier ainsi qu'à l'élan de soutien qui a suivi. À la fin de cette cérémonie, durant trois quarts d'heure, sept agents des Archives de Rennes, sous l'œil des passants et de médias locaux, ont ramassé, décroché tous les témoignages dont la dégradation n'était pas irrémédiable.

Entre le 11 et le 14 janvier, des passants ont pris l'initiative de protéger certains messages dans des pochettes plastiques et de les accrocher sur des fils tendus en hauteur : beaucoup de supports étaient gorgés d'eau ; déchirés et brûlés par les bougies ; très peu avaient échappé à l'humidité, seulement ceux qui, à l'évidence, avaient été déposés peu de temps auparavant.

L'action entreprise ensuite a été le séchage de ces témoignages. Sortis le lendemain matin des caisses, ils ont été séparés et posés un à un sur 250 mètres linéaires de rayonnage. Dès le 16 janvier, les supports entreposés avaient perdu une grande partie de leur humidité (ils ont été retournés tous les jours de la première semaine). Afin de s'assurer qu'ils soient complètement secs et qu'il n'y ait pas de contamination biologique, ils resteront encore un mois dans le magasin dédié. Se sont ensuivies des opérations de nettoyage des documents, couverts d'aiguilles de pin, de cire, de traces de semelles de chaussures, etc. ainsi que de mise à plat des documents par mise sous presse.

CONTENU

La multiplicité des supports et des formats des documents marque l'originalité de ce versement. Les quelques 650 messages, le livre d'or, auxquels s'ajoutent des objets (bougies, crayons, pots à crayons, porte-photos, etc.), présentent le message "Je suis Charlie" mais aussi les thèmes de la liberté d'expression, de la tolérance, de la paix ou simplement un hommage aux victimes des attentats de janvier 2015.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Le versement est librement communicable d'après la loi du 15 juillet 2008. La reproduction et la réutilisation suivent le règlement des Archives de Rennes. Certains documents, tels les unes et les dessins de *Charlie Hebdo*, sont soumises au droit d'auteur.

L'ensemble des messages a été numérisé. S'agissant des journaux, seules les premières pages et les articles relatifs aux événements de janvier 2015 l'ont été. Les documents numérisés sont consultables sur le site des archives de Rennes (<http://www.archives.rennes.fr/>) ainsi que sur le site de la bibliothèque d'Harvard, qui a collecté ces fichiers numériques. En effet, l'université d'Harvard a créé une collection sur les attentats de janvier 2015 et les réactions qu'ils ont suscitées afin de la mettre à la disposition de la communauté scientifique internationale.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Site de la bibliothèque d'Harvard dédié à la collecte de documents relatifs aux événements de janvier 2015 : <http://cahl.webfactional.com/>.

BIBLIOGRAPHIE

- *La BD est Charlie*, Multiéditeurs, Grenoble, 2015, 192 p.
- *Charlie et les autres*, Éd. Babylone, Paris, 2015, 270 p.
- *Nous sommes "Charlie" : 60 écrivains unis pour la liberté d'expression*, Le Livre de poche, Paris, 2015, 162 p.
- BOUQUILLON, Gilles, *Toulouse est Charlie*, Empreinte éditions, Portet-sur-Garonne, 2015, 99 p.
- CHRISTIAN, Marie, *Le street art et Charlie : la mémoire des murs*, Omniscience, Montreuil, 2015.
- DUHAMEL, Jérôme, *Je suis Charlie : liberté, j'écris tes mots*, First éditions, Paris, 2015, 160 p.
- TODD, Emmanuel, *Qui est Charlie ? Sociologie d'une crise religieuse*, Le Seuil, Paris, 2015, 242 p.

SOMMAIRE

Message "Je suis Charlie"	2250 W 1-9
Message stricto sensu	2250 W 1-6
Déclinaisons du message	2250 W 7-9
Liberté d'expression	2250 W 10-18
Thème de la liberté	2250 W 10-13
Messages de tolérance, de paix et autres thèmes	2250 W 14-18
Hommages	2250 W 19-21, 31
Journaux	2250 W 22-24
Objets	2250 W 25-30

Message "Je suis Charlie"

Message stricto sensu

2250W1	121 messages sur support papier (petits formats et format A4).	2015
2250W2	34 messages sur supports papier et carton (formats inférieurs à A3).	2015
2250W3	5 messages sur du textile.	2015
2250W4	8 messages sur supports papier et carton (formats supérieurs à A3).	2015
2250W5	1 message (très grand format).	2015
2250W6	2 banderoles.	2015

Déclinaisons du message

2250W7	36 messages sur support papier (petits formats et format A4).	2015
2250W8	15 messages sur supports papier et carton (formats supérieurs à A4).	2015
2250W9	4 messages sur supports papier et carton (très grands formats).	2015

Liberté d'expression

Thème de la liberté

2250W10	89 messages sur support papier (petits formats et format A4).	2015
2250W11	20 messages sur supports papier et carton (formats supérieurs à A4).	2015
2250W12	1 message sur du textile (très grand format).	2015
2250W13	6 messages sur supports carton et bois (très grands formats) dont un puzzle.	2015

Messages de tolérance, de paix et autres thèmes

2250W14	113 messages (petits formats et format A4) dont 2 messages suite à la collecte effectuée le 14 janvier par les Archives de Rennes.	2015
2250W15	Bloc-notes et 3 courriers reçus par le cabinet du maire.	2015
2250W16	37 messages sur supports papier et carton (formats supérieurs à A4).	2015
2250W17	11 messages sur support carton (formats supérieurs à A4).	2015
2250W18	8 messages sur supports papier et carton (très grands formats).	2015

Hommages

2250W19	37 messages sur supports papier et carton (petits formats et format A4).	2015
2250W20	7 messages sur supports papier et carton (formats supérieurs à A4).	2015
2250W21	7 messages sur supports papier et carton (très grands formats).	2015
2250W31	Livre d'or.	2015

Journaux

2250W22	52 unes et dessins de Charlie Hebdo (fac-similés).	2015
2250W23	11 unes et journaux de Charlie Hebdo (format standard).	2015
2250W24	3 journaux d'information (<i>20 minutes</i> et <i>Direct Matin</i>).	2015

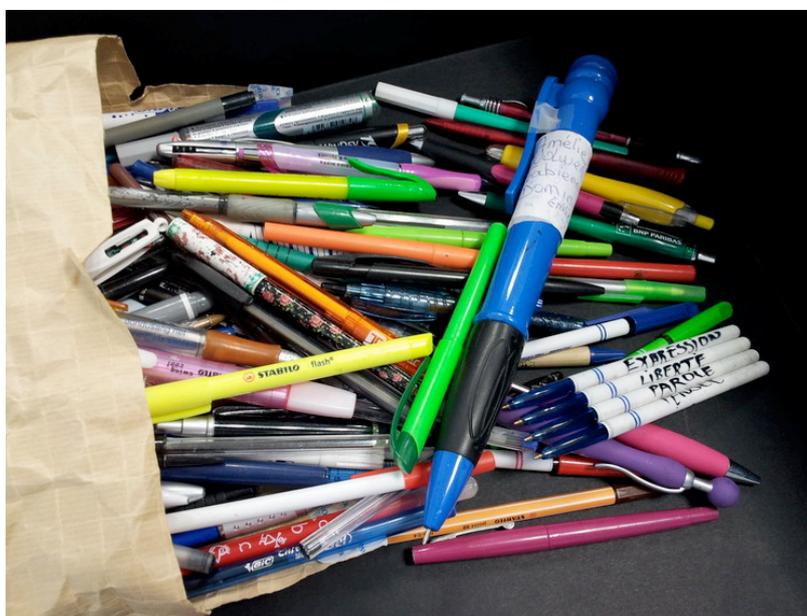
Objets

2250W25	Crayons de papier, pinceaux et craie.	2015
2250W26	Stylos à bille, marqueurs, effaceurs, feutres.	2015
2250W27	6 crayons (très grands formats).	2015
2250W28	Boîte SNCF, peluche, chapelet et bracelet.	2015
2250W29	Couronnes de fleurs.	2015
2250W30	Pots à crayons, bougies, roses des sables en papier, badge, porte-photos, badge, citron séché.	2015

Annexe 2 : Que suis-je ?

Sélection de témoignages/objets collectés par les Archives de Rennes après les attentats de janvier 2015

(© Tous droits réservés)



Annexe 3 : Derniers chiffres des témoignages post 13 novembre 2015 collectés par les Archives de Paris

Attentats : près de 7 700 documents ont été collectés par les Archiv... <http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/08/04/attentat...>

Attentats : près de 7 700 documents ont été collectés par les Archives de Paris

Le 04/08/2016 [Bruno Texier](#)



Place de la République, Paris (Flickr sébastien amiet;l)

La ville de Paris avait lancé au mois de décembre 2015, une campagne de collecte des documents déposés par les Parisiens après les attentats du 13 novembre.

Trois semaines après les attentats du 13 novembre, la mairie de Paris avait pris la décision de collecter et numériser les documents déposés par les Parisiens en hommage aux victimes. Du mois de décembre 2015 au mois de mai 2016, les archivistes ont parcouru les rues de la capitale pour rassembler des textes, des dessins, des photographies et des lettres. Au total, près de 7 700 documents ont déjà été collectés par les [Archives départementales de Paris](#).

Ces documents sont aujourd'hui en cours de nettoyage et de décontamination car beaucoup d'entre eux ont souffert des intempéries et de moisissure. Viendra ensuite l'étape de numérisation qui permettra leur mise en ligne. Celle-ci devrait intervenir au cours de l'automne soit quasiment un an après le 13 novembre 2015.

Attentats : près de 7 700 documents ont été collectés par les Archiv...

<http://www.archimag.com/archives-patrimoine/2016/08/04/attentat>.

Paris n'est pas la seule ville à avoir mis en place un dispositif de collecte des archives des attentats. A Toulouse, les Archives municipales ont déjà procédé à la mise en ligne d'un "[Fonds Charlie](#)" qui comporte plusieurs centaines de documents déposés par les Toulousains après les attentats qui avaient frappé Charlie Hebdo.

A Rennes et à [Saint-Etienne](#), les services d'archives avaient également décidé de collecter "à chaud" les témoignages des habitants. Aux Etats-Unis, l'université d'Harvard avait lancé, l'an dernier, un appel à contribution afin de créer les "[Archives Charlie](#)".

Archimag publiera dans son édition du mois de septembre un entretien de l'historien Denis Peschanski co-directeur du "Programme 13 novembre" qui vise à rassembler les témoignages de 1 000 personnes touchées par les attentats du 13 novembre 2015.

Annexe 4 : Appel à projets « Attentats Recherche » d'Alain Fuchs



Paris, le 18 novembre 2015

Chères et chers collègues,

L'ampleur du traumatisme causé par les attentats tend à rendre dérisoire toute action qui n'aurait pas d'effet immédiat. Pourtant, cinq jours après le drame qui a frappé la France et passé le temps des déclarations solennelles, la communauté scientifique se voit une fois de plus renvoyée à l'essentiel : comprendre dans le détail et avec toute la profondeur nécessaire les phénomènes qui sont à l'œuvre aujourd'hui. Pour mieux les combattre, sans verser dans l'aveuglement qui est justement la marque de la terreur et de ses acteurs, et en utilisant ce que nous avons de meilleur : l'intelligence et les connaissances, acquises par l'étude, le recul et le regard de la recherche. C'est la science qui permet de mieux comprendre ce qui est réellement visé, atteint, en nous tous et au-delà dans le monde entier, par ces assassinats, et peut offrir, sinon des solutions, du moins de nouvelles voies d'analyse et d'action.

Nous ne partons pas de rien.

« Après Charlie, quelle recherche ? », telle était l'interrogation que nous posions il y a moins d'un an, appelant à un « meilleur transfert » des travaux existants vers le monde de la décision publique et invitant les communautés de chercheurs concernés à s'investir dans des recherches nouvelles ou délaissées. Nous avons réuni des expériences de « community services », ces formes d'intervention d'une institution de recherche dans la cité, qui permettent à toute la communauté académique de mettre sa créativité et son expertise au service de la société. Le CNRS a soutenu plusieurs projets de recherche sur le risque qui concerne la sécurité humaine, thématique qui ne doit pas être limitée aux expertises militaires et industrielles, ni se focaliser uniquement sur le « sentiment » d'insécurité.

Nous avons également engagé des recherches sur le comportement humain, individuel et collectif, jusqu'ici rarement objet de recherches en France et pourtant élément essentiel pour l'analyse et la prévention des violences, ainsi que sur les processus et trajectoires de radicalisation. Pointant nos propres faiblesses, nous sommes déterminés à soutenir les études sur l'islam qui sont menacées en France alors qu'elles s'intensifient partout ailleurs.

Ces premières réponses, que nous avons mises en place en lien étroit avec l'Alliance Athéna, l'alliance nationale des sciences humaines et sociales, qui regroupe tous les acteurs de la recherche dans ces domaines, sont plus que jamais d'actualité. Mais sans doute faut-il aller plus loin, aussi bien dans nos travaux que dans notre façon de nous mobiliser.

C'est pourquoi je lance à l'ensemble de notre communauté académique *un appel à propositions sur tous les sujets pouvant relever des questions posées à nos sociétés par les attentats et leurs conséquences, et ouvrant la voie à des solutions nouvelles – sociales, techniques, numériques.*

Le CNRS examinera toutes les propositions. L'objectif est d'occuper des terrains vacants, de répondre à des interrogations qui croisent plusieurs champs disciplinaires, d'utiliser des techniques participatives et les compétences de tous. Chaque projet sélectionné, selon une procédure rigoureuse, simple et rapide, sera doté de moyens de façon à pouvoir présenter des résultats dès 2016.



Le temps de la recherche n'est certes pas celui de la politique. Mais je vois là une occasion rare pour la communauté scientifique d'exprimer une forme de solidarité avec tous ceux qui, de près ou de loin, ont été touchés par ces événements terribles qui, nous le savons tous, peuvent se répéter.

Alain Fuchs Président du CNRS

Les projets de recherche (3 à 5 pages maximum) sont à envoyer en format électronique (pdf) à l'adresse attentats-recherche@cnrs.fr

Les projets seront expertisés au fur et à mesure de leur arrivée. Il n'y a pas de formulaire type.